Commune de PAULX

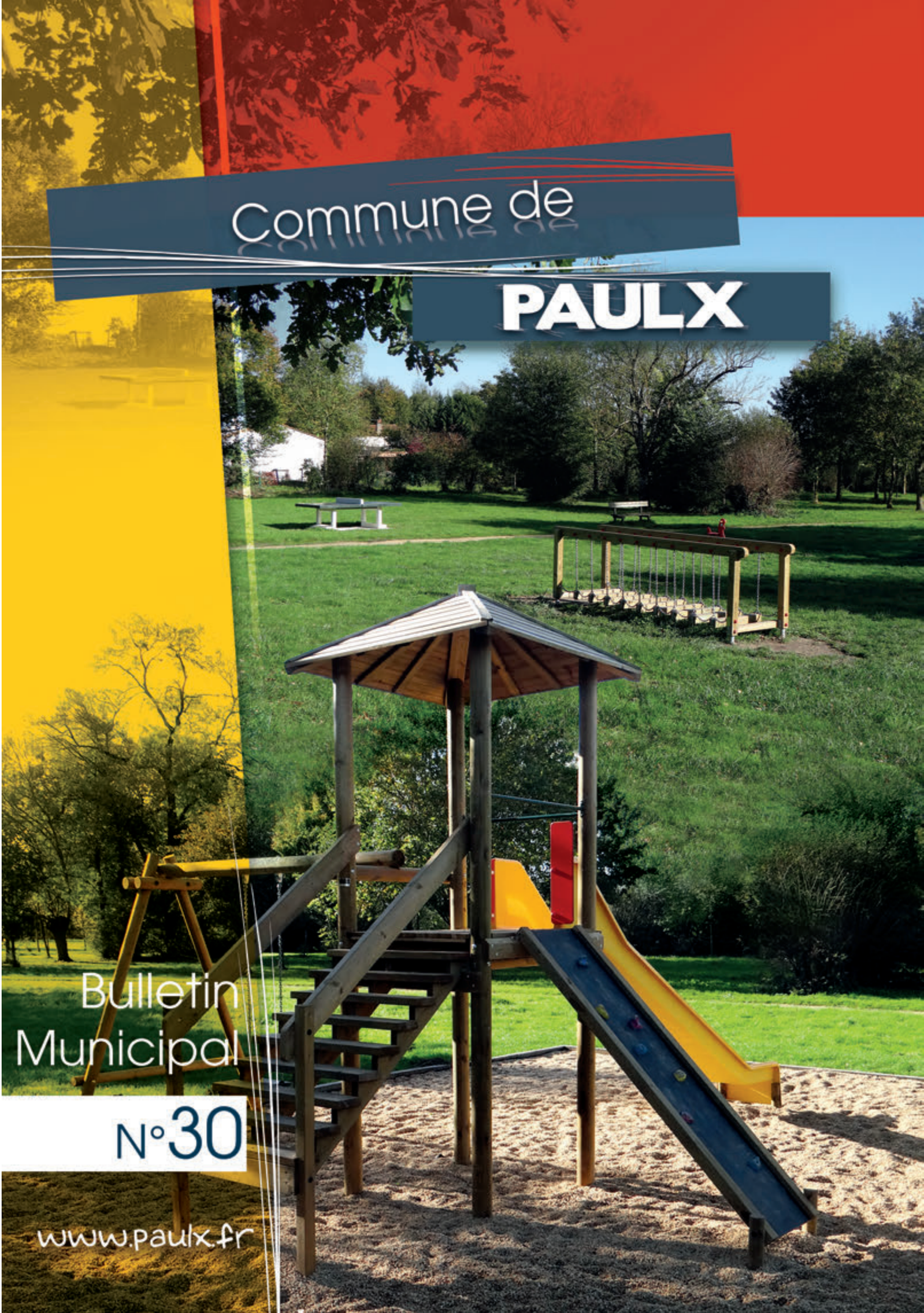

Bulletin Municipal

N°30

www.paulx.fr

Jean-Paul CHARRIAU,

Maire de Paulx,

et le **Conseil Municipal**
sont heureux de vous inviter
à la cérémonie des vœux
qui se déroulera

le dimanche 14 janvier 2018

à 10 heures 30

Salle Elie Cantin

Le Mot du Maire

Chers Palucéennes et Palucéens

A l'aube de 2018, je souhaite vous adresser à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année vous permette de réaliser vos projets personnels ou professionnels entourés de votre famille et des personnes qui vous sont chères.

Un des points importants, le regroupement des casernes de pompiers de Paulx et Saint-Etienne à Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

Si on peut toujours compter sur les pompiers de terrain, tel n'est pas le cas de la haute hiérarchie du SDIS44.

Le regroupement des casernes de Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte se fera sans concertation.

Les élus sont responsables de la sécurité des citoyens. Pourtant la direction du SDIS avait pris sa décision avant tout dialogue et mis tout le monde devant le fait accompli. Je remercie cependant tous ceux qui nous ont soutenu.

Malgré tout cela, il va falloir continuer à avancer.

Les dotations de l'état sont orientées à la baisse, les budgets sont de plus en plus serrés, sans parler de la réforme de la taxe d'habitation dont on ne mesure pas l'impact. Cela n'est pas sans conséquences dans nos prises de décisions.

Les dossiers :

- Actuellement continuité de l'accessibilité et de l'amélioration de l'éclairage public.
- La sécurisation route de la Limouzinière est en cours.
- L'aménagement d'un self, les travaux pour le périscolaire et les équipements pour la salle Elie Cantin sont toujours en cours.
- La révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), suit son cours, la présentation au public se fera au début 2018.
- Les travaux connexes de l'aménagement foncier pour la partie communale sont pratiquement finis, reste ceux de l'intercommunale.
- Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) prend du retard. Les principales raisons : toujours des nouvelles réglementations sans doute justifiées mais difficilement applicables et l'aménageur qui a des difficultés pour respecter ses engagements. La taille de la ZAC est très importante par rapport à la taille du bourg ce qui nécessite un découpage en plusieurs tranches. Ce retard est problématique et très préjudiciable pour la commune.
- Le projet du pôle commercial en centre bourg, n'avance pas à la vitesse que nous souhaitons. Des étapes indispensables avec certains organismes sont obligatoires vu l'ampleur du projet. Le choix du programmiste est en cours.

Nous rencontrons toujours les mêmes difficultés dans notre mission.

- Les nouvelles organisations que sont les fusions, les changements de statuts, les nouvelles compétences… demandent beaucoup de réunions et d'énergie en espérant que cela s'améliore et soit bénéfique pour l'avenir.
- La mutualisation nous éloigne des réels besoins de proximité et sans parler de la communication ; un exemple concret avec le regroupement des pompiers de Paulx et Saint Etienne.
- Notre volonté de vouloir avancer est freinée par les procédures et les nouvelles réglementations qui peuvent être contradictoires, prendre beaucoup de temps et entrainer des surcoûts (Z.A.C.)

Je remercie toute mon équipe pour leur appui, leur aide et leur engagement dans leur mission, sans oublier tous les bénévoles dans leur rôle indispensable pour la commune.

Pour conclure, les membres du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi, pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2018.

Jean-Paul CHARRIAU

Les **Sapeurs Pompiers**

Le centre d'incendie et de secours de Paulx est intervenu à 161 reprises au cours des 12 derniers mois :

- 93 pour Secours à personnes
- 40 pour Accidents de la voie publique
- 19 pour Incendies
- 9 pour Interventions diverses

L'an passé dans ce même bulletin, nous vous faisions part d'un éventuel regroupement des centres de secours de Paulx et de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Malgré l'implication de nos responsables et des conseils municipaux des deux communes pour sauver le CIS, en octobre 2017, le SDIS 44 (Service Départemental d'Incendies et de Secours) nous a informés de sa décision de fusionner nos deux CIS. A compter de septembre 2018, les sapeurs pompiers de Paulx vont se déplacer malgré eux au sein du CIS de Saint-Etienne-de-Mer-Morte et œuvrer ensemble. A mi-décembre, on nous annonçait que le transfert serait reporté au 2ème trimestre 2019

Cette année deux ne nos pompiers cessent leur activité, Charles Beillevert après 12 Ans de Services, pour raisons professionnelles et Alain Amailland qui, après 26 ans de services prend une retraite bien méritée. Il était très investi dans la vie du centre, en effet il a su donner de son temps pendant 23 années au sein de l'amicale dont 7 en tant que président.

Cette année nous tenons à féliciter deux de nos camarades, Le sergent Templier Richard et le Caporal Chef Pinson Franck qui ont chacun reçu de la main de la Préfète de Loire Atlantique la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement suite à un sauvetage d'une personne en difficulté qu'ils ont effectué lors des inondations du 30 Mai 2016.

Nous voulions aussi rendre hommage à notre ami, Robert Giraudet qui nous a malheureusement quittés le 19 Juillet 2017. Il a été sapeur pompier pendant 19 années au sein du CIS Paulx (de Décembre 1977 à Mars 1996). C'était un homme apprécié de tous, il a toujours su nous transmettre son savoir et ses conseils.

L'amicale des sapeurs pompiers de Paulx tient à vous remercier pour votre chaleureux accueil lors de notre passage pour les calendriers ainsi que de votre présence à l'occasion de notre Sainte Barbe.

Meilleurs vœux 2018.

UNC

L'union nationale des combattants de Paulx compte pour l'année 2017 20 adhérents.

L'effectif stagne, j'en appelle aux anciens militaires de rejoindre nos rangs en mémoire de nos anciens qui se sont battus pour notre liberté.

En ce qui concerne les dates à retenir pour 2017 : les cérémonies du 8 mai, 11 novembre et 5 décembre et également la réunion de secteur (en février),le congrès départemental (en avril), la réunion des nouveaux présidents (en juin) et le conseil des présidents d'association (en novembre).

L'année 2018 sera marquée par le centenaire de La Grande Guerre.

Notre section remercie Monsieur le Maire pour son aide financière et les personnes qui viennent à nos cérémonies, et vous offre leurs meilleurs vœux pour 2018.

Le président, Eric LAURENT

BUREAU ÉLU LE 15/09/2017

Président : M. Eric Laurent
Secrétaire : M. Jean-Clair Chiffoleau
Trésorier : M. Eric Laurent

INFO MAIRIE : COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

La municipalité et la bibliothèque de Paulx, avec le soutien des archives départementales et des historiens du Pays de Retz, organisent une exposition en avril et mai 2018 qui se déroulera simultanément à la bibliothèque et dans l'ancien presbytère.
Les élèves des cours moyens de nos deux écoles participeront avec leurs enseignants à cette commémoration.
Une lecture- spectacle pour tout public à partir de 12 ans aura lieu le samedi 28 avril à 14h30 à la salle E. Cantin («Éclats, fragments de la Grande Guerre en Loire Inférieure»). Entrée libre.
Nous renouvelons notre appel aux familles de soldats de 14/18 qui auraient conservé des documents, des correspondances, des photos ou objets de ces années, pour qu'elles nous les transmettent afin d'organiser au mieux l'exposition dans l'ancien presbytère.

Prendre contact avec :
Monique Rabreau au 02 40 26 05 95
Annie Chiffoleau au 02 40 26 04 83

Comission **Aménagement Cadre de Vie**

MAISONS FLEURIES

Cette année, en plus du traditionnel concours des maisons fleuries, les membres de la commission ont décidé de constituer au fil du temps, une photothèque sur le thème de « l'insolite au jardin », et d'organiser un Troc'plantes-Troc'livres.

Le principe de la photothèque est le suivant : habitants de la commune, vous trouvez dans votre jardin, un fruit ou un légume hors normes, une plante exceptionnelle, ou une petite bête insolite, nous vous encourageons soit à contacter l'accueil de la mairie, soit à prendre une photo vous-même et nous la communiquer, afin d'alimenter cette photothèque. Une exposition pourrait ensuite être organisée.

Pour le Troc'plantes, l'idée germait depuis l'automne 2016, suite à nos conversations enthousiastes avec les lauréats du concours des maisons fleuries. Il a donc été décidé d'organiser un Troc'plantes d'automne le samedi 28 octobre en matinée, dans le jardin de l'ancien presbytère et d'y associer la remise des prix du concours.

Le soleil et les amateurs toutes générations confondues, étaient au rendez-vous ce samedi-là. Les plus jeunes choisissaient leurs citrouilles et coloquintes pour préparer halloween. Les adultes avides d'informations, partageaient leur savoir-faire avant de choisir ce qui allait agrémenter leur jardin.

En complément des échanges de plantes diverses, de graines ou de livres sur le jardinage, une dégustation de produits faits maison a ravi les visiteurs (petits pains de potirons, dés de poire-melon et pâtes de fruits de coings).

Pleins d'élan après la réussite de ce 1er Troc'plantes, nos jardiniers amateurs ont déjà envisagé en organiser un second au printemps. Affaire à suivre...

La matinée s'est terminée par la remise des prix du concours 2017 des maisons fleuries. Les 10 lauréats ont été récompensés pour le travail réalisé au fil des saisons dans leur jardin, leur cour ou simplement leur terrasse. Nous invitons les Palucéens amateurs à les rejoindre et à s'inscrire au concours 2018 dès le printemps prochain.

Merci pour leur participation et leur soutien ce samedi 28 : à la bibliothèque de Paulx (dons de livres), au service des espaces verts de notre communauté de communes (dons de plantes et de bulbes), au CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) de Logne et Grand'Lieu (fiches et documents).

A LA BIBLIOTHÈQUE...

Bibliorêve

Un peu comme chez soi !
On y entre comme au Pays de la Connaissance, à la découverte des auteurs et de leurs histoires égrenées au fil des 26 lettres d'un alphabet incroyable de potentialités !
On y vient comme dans son salon, seul ou accompagné, à la recherche d'un temps précieux de détente et l'imagination de chacun peut s'approprier l'histoire racontée avec délectation.
On y vient à la pêche aux renseignements ou aux informations pertinentes qui enrichissent les assoiffés de découverte...
Tout le monde est bienvenu à la bibliothèque, quel que soit l'âge et personne n'est «obligé» d'emprunter des livres. Venez tout simplement pour un peu de lecture, juste pour le plaisir immense d'apprivoiser les mots !
Ici, les bénévoles vous attendent avec la joie de ceux qui vivent le livre avec passion. C'est communicatif, un peu comme un rond dans l'eau qui propage l'envie aux alentours !

Fabienne et Charline

ZOOM SUR ELOÏSE... «15 ANS»

Cette jeune bénévole nous... livre ses impressions : «La bibliothèque est un univers magique où les livres sentent bon le savoir et le bonheur des mots. Une ressource inépuisable où les écrits sont vivants et parlent à ceux qui savent écouter...»

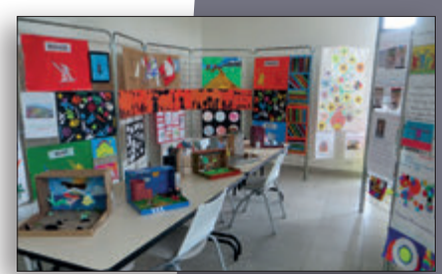

Exposition des travaux scolaires

ANIMATIONS

Pas de trêve hivernale, la bibliothèque vous propose pour les mois à venir un éventail d'animations qui sont autant d'invitations à rencontrer la Culture, en toute convivialité.

A savoir : Les deux Ecoles de Paulx viennent à la bibliothèque toute l'année. Un partenariat avec l'association Graines d'Envie a été mis en place. Les enfants viennent avec leurs animateurs une fois par mois.

A noter :

Concours photos «Petit et grand Patrimoine de Paulx» : du 15 novembre 2017 au 15 janvier 2018 - Ouvert à tous à partir de 8 ans - Participation gratuite. Les gagnants recevront des bons d'achat en librairie.

«Les Jocondes» reviennent pour la 4ème année le mercredi 14 mars 2018 avec «Comme chiens et chats» salle Elie Cantin à 20h - Entrée libre.

Exposition sur la Guerre 14-18 : mars à mai 2018 et spectacle «Eclats et Fragments...» en collaboration avec la Mairie et la société des Historiens du Pays de Retz

Exposition des travaux scolaires : janvier - février

Les Jocondes

Horaires d'ouverture
Mercredi de 17h à 19h
Samedi de 10h à 12h

02 40 76 00 97
Mail : bibliothequedepaulx@orange.fr
Site : bibliothequedepaulx.opac3d.fr
Place des Basses Marches - 44270 Paulx

Toute personne volontaire pour faire vivre la bibliothèque est bienvenue !

Gagnants du concours photos

Quelques repères sur **les écoles de Paulx**

Sans prétendre résumer l'histoire de l'enseignement, la volonté d'instruire au cours des siècles ne peut se passer des acteurs directs : des **élèves** et des **maîtres** disposés à fournir un enseignement utile aux générations successives. Bien avant la Révolution de 1789, bien avant Charlemagne même, l'enseignement, inscrit dans le code Justinien dès le IVème siècle, est fourni dans un cadre chrétien, avec l'appui des notables. Dans les textes les plus anciens, la notion *de l'élève et du maître* est souvent notée, mais rarement remarquée.

Le désir et la vocation d'hommes et de femmes motivés par la volonté de transmettre, de partager des connaissances à des élèves sont « étudiés » par le pasteur, plus justement le **Recteur** en charge de sa paroisse, tant pour le spirituel que pour le temporel. De généreux anonymes, pour l'essentiel religieux, ou civils accrédités par eux, ont exercé une forme de sacerdoce devant des élèves, les uns et les autres nos ancêtres...

Les premières et seules références précises nous sont fournies par Antoine Binet (chanoine de l'abbaye de Marmoutier, la plus grande et plus ancienne abbaye de France, près de Tours, qui animait des écoles publiques avant 980), qui remplace l'évêque de Nantes dans la visite pastorale de mai 1689. Le rapport est clair au sujet des petites écoles : *Le Sieur Recteur Pierre Loiseau a dit qu'un particulier appelé Jacques Dupont natif du Bas Poictou marié en cette paroisse en tenoit une de petits garçons qu'il instruisoit a lire et escrire et mesmes des premiers principes du latin et qu'il aidoit outre au chant et qu'il avoit soin de la sacristie et autels pourquoy il tiroit par Ecolier cinq sols par mois et partageoit avec le secretain les retributions qu'il avoit.* Ce fait est acquis depuis les guerres de religions, mais il implique une antériorité d'activité scolaire à Paulx avant la période protestante.

Nous avons les personnes et le cadre général pour imaginer la vie scolaire chez nous avant 1789 ! Après la Révolution, la population de Paulx est décimée ; il faudra du temps pour reconstruire nos communautés et nos structures avant de s'occuper à créer des accueils pédagogiques. En 1838, la question scolaire est abordée lors de réunions du conseil municipal[1], mais le choix du lieu, le manque de moyens, malgré des subventions... vont nous emmener plus de trente ans après. Et puis, c'est une chose de proposer un enseignement au plus grand nombre, ne serait-ce que pour apprendre à lire, écrire et compter, c'en est une autre de susciter l'attrait des jeunes et surtout de convaincre les parents qui n'ont pas le moyen et regardent d'abord l'intérêt direct : le travail.

Les parents veulent apprendre à leurs enfants d'abord ce qui leur permet de manger ; beaucoup ne veulent pas qu'on leur mette en tête des idées qui perturberaient le concret en alimentant des utopies. Bref, on ne se bouscule pas à inscrire les enfants ; l'éducation est d'abord familiale (patriarcale) et religieuse.

Cependant la paroisse pallie : *Monseigneur, voilà ma manière de voir : construire une tribune et un ballet qu'on désire et qui est utile. On mettrait l'école des garçons et celle des filles dans cette tribune, et des personnes raisonnables, ce qui donnerait du large dans l'église. Ces deux écoles sont actuellement placées dans les deux chapelles. La dépense qu'on ferait pour bâtir ces deux objets ne serait pas à pure perte : quand on ferait bâtir les deux bas-côtés, le bois employé à ces deux objets pourrait resservir ; il ne faudrait que du petit bois pour les bas-côtés. Je ne vois point d'autre chose à faire pour le moment. J'ai l'honneur...* F. Camus, recteur[2]. Il n'est pas envisageable, avant plus d'un siècle, d'évoquer une mixité.

Mais les congrégations de Frères et de Sœurs agissent depuis longtemps, sollicitées et soutenues matériellement par les familles notables. L'École des filles est située chemin du Pénillon. Les Sœurs de Torfou qui, en 1853, avaient été nommées pour y fonder un établissement, attendent avec patience le règlement de diverses causes, pour ouvrir enfin en décembre 1857. (La Mairie-Ecole reçoit des garçons à partir de 1866). On avance ainsi jusqu'aux dernières décennies du XIXème siècle où l'État prend en main l'Éducation Nationale. Il retire aux communautés religieuses de droit d'enseigner ; celles-ci se retirent dans leurs maisons-mères. L'école des filles est laïcisée en 1894. La Sœur directrice sera remplacée par une institutrice native du Périgord, qui privilégiait le sport.

La laïcisation de l'Enseignement et la loi sur la séparation des Églises et de l'État vont créer un climat très tendu dans nos communes, et il faut associer Paulx et Saint-Etienne pour évoquer la construction de l'école (des filles) de la Motte-Noire. M. de La Biliais, alors député et maire de Machecoul, fait construire sur son terrain et avec ses propres ressources, l'école placée sous le vocable du Sacré-Cœur de Paulx, avec la particularité que ce terrain se trouve sur le territoire de Saint-Etienne. La bénédiction a lieu le 1er octobre 1894 et les Sœurs de Torfou reprennent la direction en 1905, alors que la population, dans sa grande majorité, va se mobiliser contre la laïcisation et l'accaparement des biens de l'Église. La confusion sur cette école placée sur une commune mais utilisée essentiellement pour l'autre va embrouiller les administrations pendant près de 40 ans. Les Sœurs s'adaptent un moment à une tenue plus « discrète » mais elles ne cesseront pas de fournir l'enseignement aux élèves.

La Guerre de 1914-1918 bouleverse nos familles, apaise le climat délétère sur les inventaires écoles, mais après guerre, on constate une désaffection rapide de l'école publique mitoyenne à la Mairie (4 élèves en 1919). Les garçons seront scolarisés dans la nouvelle école, route de La Garnache. Grâce au legs de Melle Giraudet, la salle des Œuvres est transformée en école et bénie par Mgr Le Fer de la Motte le 25 septembre 1921. L'abbé Ecomard offre le coût de la construction et le premier directeur sera l'abbé Lévêque, vicaire de Saint-Etienne ! Nous voici avec deux écoles privées : les filles au coin de la route de

1 • Voir La construction d'une Mairie-Ecole à Paulx, bulletin municipal n° 21.

2 • Extrait d'une lettre du curé Camus à Mgr (8 juillet 1858). Le ballet demandé est un appentis au-dessus la porte permettant d'abriter les paroissiens en retard ou gênés en été par l'atmosphère suffocante dans l'édifice d'alors.

Le Bourg et trois sites des écoles au premier plan au milieu des années 1980.
(La Mairie, face au presbytère, est absente de la photo, mais la Motte-Noire s'aperçoit.

Touvois et de la rue de la Grassinière et les garçons route de La Garnache.

En 1940, à cause de l'occupation de la région par les Allemands et de leur installation dans les locaux scolaires, l'école des filles doit renvoyer les enfants dans leurs familles un mois plus tôt que d'habitude[3]. La rentrée qui devait avoir lieu au début de septembre a été reculée au 7 octobre, les locaux étant occupés. Les enfants en âge scolaire sont répartis en différentes maisons pour commencer leurs études. Ce provisoire inconfortable dure jusqu'au début de janvier 1941. Les élèves réintégrèrent leurs classes salies et abîmées, qu'il fallut réparer au plus vite. Après la Guerre, l'augmentation conséquente des élèves, filles et garçons, oblige de « pousser les murs » à moindre frais. L'école des garçons va pouvoir y pallier plus aisément, mais celle des filles déborde désormais... Ne parlons pas des difficultés rencontrées par les enseignants et du nombre : plus de 40 élèves par classe souvent ! A la rentrée de 1960, la classe enfantine inscrivait 56 petits élèves...

M. le Curé Guitteny et la paroisse puisent les fonds nécessaires pour débuter les travaux, soutenus par le legs de Melle Fierabras, encore indisponible, et par les autorités communales. La construction de l'école est décidée, actuellement du Père Ceyrac. Les premières envahissent les quatre classes neuves et claires le lundi 3 octobre 1960. Bientôt, en 1963, les écoliers et écolières ne sont séparés que par leur âge, les plus jeunes empruntent la rue des Babinières tandis que les autres terminent leur primaire route de La Garnache. En 1982, les deux écoles ne forment plus que l'école privée mixte de Paulx.

Les locaux de l'école « des garçons », au bout de la salle du Patronage, ne sont plus adaptés aux normes ; les effectifs ont fondu et les élèves poursuivent leurs études ailleurs dès leurs 11-12 ans. Des parents souhaitent pouvoir choisir pour leurs enfants entre une éducation dite « publique et privée ». Après 85 ans environ depuis la fermeture de l'école de la Mairie, sur le même site, l'école des Prés verts voit le jour en 2006, avec la rue du même nom. Elle reçoit une extension en 2012. Les écoles primaires de Paulx accueillent aujourd'hui environ 300 élèves.

Les notables, par leur soutien, dons, legs, par leur influence, ont été attentifs à doter leur paroisse, puis la paroisse-commune, de structures humaines et matérielles, dans une démarche religieuse et laïque, dans un cadre moral et civil. Nos professeurs actuels ont été précédés par des institutrices, des instituteurs et maîtres d'écoles, rompus de patience et d'abnégation, attentifs, bienveillants, pour tout dire dévoués corps et âme à leur vocation. La volonté de ne citer personne oblige chacun de nous à replonger vers notre enfance et à penser à nos éducateurs, à nos frasques d'écoliers, à cette période insouciante, pourtant si décisive pour l'avenir.

Maurice Baril, vice-président de la SHPR.

Nota : Les « collectionneurs » des bulletins municipaux pourront rechercher sur les écoles, des noms et des dates, des détails intéressants dans chacun des 29 numéros précédents.

3 • A cette époque, l'année scolaire commence début octobre et s'achève fin juillet.

Commission **École, Jeunesse et Sports, Petite Enfance**

La rentrée de septembre 2017 a vu la réouverture d'une 5ème classe à l'École des Prés Verts, (fermée depuis la rentrée de septembre 2014) les effectifs s'élevant à 108 élèves (+ 3 élèves en Très Petite Section). A la demande d'élus de La Marne, le conseil municipal a accepté la signature d'une convention pour l'accueil d'élèves à l'école des Prés Verts, pour une durée de 2 ans, à la rentrée de septembre 2018. Compte tenu du nombre d'enfants inscrits à l'école privée « Père Ceyrac », ce sont désormais environ 300 élèves qui sont scolarisés à Paulx.

Cette année encore, les Temps d'Activité Périscolaires sont organisés par les ATSEM pour les maternelles, et les animateurs de l'Association des P'tits Paulx pour les plus grands. Conscients que ce sont leur implication et leur professionnalisme qui contribuent à une fréquentation toujours aussi importante des ateliers proposés, nous les remercions à nouveau.

Suivant l'avis du conseil d'école, le conseil municipal a voté le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018. Toutefois, la décision finale reviendra à l'inspecteur d'académie. (février 2018)

Dans la salle polyvalente où les maternelles et les CP/CE1 déjeunent, des panneaux acoustiques vont être installés en décembre afin de limiter le bruit.

La commission a proposé une composition de jeux extérieurs sur la zone des « Prés Verts ». Le conseil municipal l'a acceptée et leur installation définitive, effectuée par les services de la Communauté de Communes, s'est achevée en octobre 2017.

École publique des **Prés verts**

Cette année, l'école accueille 111 élèves dont 3 en toute petite section. L'école a bénéficié d'une ouverture, ce qui porte le nombre de classes à 5 :

- **TPS/PS/MS :** avec Séverine Thomas (enseignante) et Vanessa Wittling (ATSEM)
- **GS/CP :** avec Sophie Barbot-Galiffi (enseignante) et Cynthia Retureau (ATSEM)
- **CP/CE1 :** avec Géraldine Bouin et Gwladys Chauvire
- **CE2/CM1 :** avec Céline Berton
- **CM1/CM2 :** avec Isabelle Barreau

Afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, les classes ont participé à l'événement «Nettoyons la nature» fin septembre et suivront des ateliers autour du développement durable et du tri des déchets proposés par le CPIE et la communauté de communes.

Plusieurs classes auront des projets artistiques autour de la musique. En effet, comme chaque année les élèves du CP au CM2 participeront aux rencontres chorales départementales, ils chanteront dans la salle de l'Espace de Retz début juin. Les CM1/CM2 composeront une chanson avec un artiste du département dans le cadre du projet «La fabrique à chansons» et iront chanter avec lui sur une scène nantaise. Du CP au CM2 les élèves travailleront les percussions corporelles et les chants du monde avec un intervenant de Musique et Danse.

En novembre, les élèves découvriront des œuvres cinématographiques à Machecoul grâce au festival «Terres d'ailleurs» et participeront à une journée littéraire proposée par l'association «Graine d'envies» et la bibliothèque municipale.

Des portes ouvertes seront organisées en mai ou en juin. À cette occasion, les élèves pourront présenter certains de leurs travaux et chanter devant leur famille.

Les **représentants des parents d'élèves** de l'école publique

Nous sommes vos Représentants de Parents d'élèves et nous venons vers vous pour vous informer sur notre rôle durant cette année.

Les Représentants de Parents d'élèves participent à la vie de l'établissement scolaire et facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils assistent notamment au conseil d'école. À l'occasion de cette réunion ils peuvent porter l'avis des parents et participer à certaines décisions concernant le règlement intérieur par exemple.

En aucun cas les Représentants de Parents d'élèves n'évoquent des cas personnels pendant le conseil d'école. Par contre, ils peuvent assurer une médiation à la demande de certains parents concernés par un problème personnel.

Il est important de donner votre avis dans la boite installée dans le hall de l'école et de répondre au questionnaire qui circulera avant chaque conseil d'école afin que votre avis soit connu et transmis.

Nous organisons également des ventes de gâteaux afin de financer des sorties prévues par l'école des prés verts.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

École Père Ceyrac

En septembre 2017, l'école Père Ceyrac accueille 185 élèves. C'est une nouvelle ère qui démarre avec le départ de Benoît Sarignac après huit années de direction. C'est Katia Rosière, enseignante des CM l'année dernière qui lui succède.

L'équipe enseignante s'est modifiée après le départ de Cécilia Buguet qui remplaçait Virginie Renaud. Voici donc la nouvelle répartition :

- PS avec Nelly Jaulin et Marie Augé (ASEM)
- MS-GS avec Béatrice Alfaia et Marie-Aude Diard (ASEM)
- GS-CP avec Virginie Renaud, suppléée par Angélique Jannin le vendredi et Stéphanie Pennetier (ASEM)
- CP avec Anne Lizé
- CE1 avec Véronique Devaux
- CE2 avec Katia Rosière et Laëtitia Lhuissier (tous les mardis et un lundi sur trois)
- CM1 avec Florent Pajot
- CM2 avec Barbara Raingeard

Nous avons cette année deux nouvelles auxiliaires de vie scolaire : Christelle De Figueiredo et Bénédicte Burgaud et enfin nous avons toujours notre enseignante spécialisée Valérie Brétécher.

ACTUALITÉ PÉDAGOGIQUE

Grâce au financement de l'APEL nous avons pu équiper l'ensemble des classes du primaire de vidéoprojecteurs. De plus, les élèves peuvent profiter de nouveaux matériels sportifs.

Cette année nous sommes sur le thème « Bien dans sa tête, bien dans son corps ».

Cette année, le financement de l'APEL nous permettra de redonner peau neuve aux cours de récréation, pour permettre aux élèves de se défouler dans un espace convenable, éducatif et pédagogique.

En novembre les élèves de maternelles vont découvrir une œuvre cinématographique dans le cadre du festival « Terres d'ailleurs »

En janvier les élèves de CE2-CM1-CM2 assisteront à un spectacle avec l'association Musique et Danse.

La kermesse aura lieu le dimanche de la Pentecôte.

Les inscriptions pour l'année 2018-2019 seront possibles à partir du lundi 6 novembre. (retour des vacances de la Toussaint). Pour les parents qui le souhaitent, des élèves de pré petite section pourront être accueillis à partir de janvier.

OGEC

Janvier 2017, voilà les nouveaux locaux sont opérationnels ! Les élèves de CE2 et notre nouvelle directrice Katia Rosière profitent aujourd'hui avec bonheur d'une classe neuve et fonctionnelle . Les enseignants et associations de parents ont maintenant à disposition une salle de réunion .

Une petite classe supplémentaire a été spécialement pensée pour le travail en petit groupe .

Un bloc sanitaires neuf a aussi été prévu dans cette extension.

Cet agrandissement a permis de libérer une salle pour la motricité, le sport et la sieste .

Un beau projet réalisé pour le bien-vivre à l'école Père Ceyrac des enfants et futurs enfants.

Ceci a été possible grâce à l'investissement des parents bénévoles en collaboration avec notre ancien directeur Benoît Sarignac.

Ces locaux ont été inaugurés le 30 septembre 2017 en présence du Père Gilles de Cibon et de M. Billet, adjoint du Directeur diocésain. Les enfants ont activement participé en chantant avec beaucoup d'entrain.

MANIFESTATIONS

La kermesse organisée par la commission kermesse, coachée par Yannick Plantive, a été encore une belle réussite . Un très beau spectacle assuré par les enfants sur le thème des « Héros de notre enfance », thème qui a ravivé les souvenirs de chacun d'entre nous.

A noter la date du 20 mai 2018 pour la prochaine kermesse avec le traditionnel dîner champêtre .

L'équipe OGEC réfléchit actuellement à un nouvel évènement convivial, toutes les bonnes idées et bonnes volontés seront les bienvenues .

L'ensemble de l'équipe OGEC vous souhaite une très belle année 2018,

L'OGEC PROPOSE À LA LOCATION

- du matériel (tables, bancs, barnums)
  renseignements 06 13 64 08 92 Patrick Desverronières
- des costumes enfants pour les kermesses ou galas
  voir sur le site de l'école ecolepereceyrac.eu

LE BUREAU

Présidente : Madeline Guerin
Vice-Présidente : Marie Bonin
Trésorière : Christina Mouillesse
Vice-Trésorière : Sévérine Renaud
Secrétaire : Bénédicte Lebot
Vice-Secrétaire : Marie-Laure Jamin

Membres :
Frédéric Baril
Gaelle Caupenne
Emmanuel Dehier
Françoise Guiet
Elise Jacquet-Cantin
Jean-Jacques Lacheze
Yannick Plantive
Matthieu Pouillas
Laurence Renaud
Monika Rabreau
Pascal THIBAUDEAU

APEL

Nous sommes des parents bénévoles qui participent activement à la vie de l'établissement :

• En accompagnant l'équipe enseignante pour améliorer le quotidien et l'épanouissement des enfants.

• En créant des moments de partage avec les familles. Cela en lien étroit avec la direction.

Nous avons un rôle d'accueil, d'animation, d'écoute, d'information et de représentation des parents d'élèves.

En parallèle de ces missions, nous mettons en place tout au long de l'année, diverses manifestations qui nous permettent de récolter des bénéfices. Ces bénéfices nous permettent de financer du matériel éducatif et pédagogique adapté mais également d'intervenir dans l'épanouissement des élèves à travers différentes animations. Ces manifestations sont adaptées en fonction du calendrier, des budgets. Nous nous efforçons d'une année sur l'autre à être à l'écoute des familles et ainsi de proposer de nouvelles actions, de les renouveler, de les varier.

Les bénéfices nous ont permis cette année, par exemple, de financer du matériel de sport et de motricité ; d'équiper deux classes d'un vidéo-projecteur.

La vente des livres, lors de la fête du projet de chaque fin d'année, nous permet de compléter et de renouveler les livres des bibliothèques.

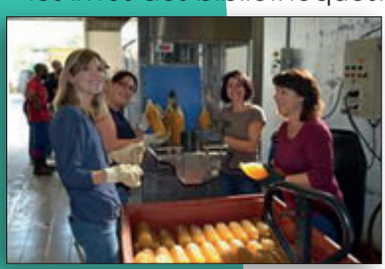

Le statut de « Brigade des Instruments d'Écriture » auprès de Terracycle depuis deux ans est bien acquis par les élèves. Grâce à leur implication cette action permet d'offrir une deuxième vie aux crayons mais également de récolter des fonds pour l'école.

Les billets de tombola, les calendriers, le jus de pomme restent des incontournables. Par ailleurs, face au succès du jus de pomme nous r uvrir cette vente à l'ensemble des Palucéens. Cela permettrait de dynamiser le projet tout en créant du lien sur la commune.

Nous avons également vocation à aider les familles en participant financièrement aux sorties scolaires et aux voyages de fin d'année.

Les projets autour de la parentalité, sont très appréciés ; c'est pourquoi avec l'association Graines d'Envies nous poursuivons nos thématiques autour de nouvelles conférences, la mise en place d'ateliers d'art-thérapie... qui sont proposés aux habitants de Paulx et aux communes limitrophes.

Cette année, nous nous sommes lancées dans la vente de Sapins pour les fêtes de fin d'année et également dans la collecte de papier en faveur du recyclage de ce dernier. Ces nouvelles actions, en plus de rapporter des bénéfices pour l'école, œuvrent en faveur d'une protection de nos ressources naturelles.

Nous avons toujours à cœur de regrouper l'ensemble des familles pour créer des moments conviviaux et chaleureux. Notamment autour d'un verre de l'amitié mis en place avec l'OGEC, lors de la rentrée scolaire, de la fête du projet, de l'assemblée générale...

Mais les moments forts de cette année restent le départ de notre Directeur, Benoît Sarignac remplacé par Katia Rosière : Nous leur souhaitons à tous les deux, beaucoup de réussite dans leur nouvelle fonction, mais également l'inauguration de l'extension de l'école avec une bénédiction par le Père Gilles De Cibon, le 30 septembre.

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouvelles personnes et de nouvelles idées. Alors si vos enfants sont inscrits à l'école, n'hésitez pas à nous contacter !

Merci à tous ceux qui agissent déjà à la vie de notre école !

Meilleurs Vœux à tous.
Les membres de l'APEL

BUREAU ACTUEL

Présidente : Céline Guilloux
Vice-présidente : Stéphanie Gagneux
Secrétaire : Rébecca Haran
Vice-secrétaire : Angélique Baril
Trésorière : Sandrine Favreau
Vice trésorière : Aurélie Relandeau
Membres : Edith Moinard, Laurence Crochet, Stéphanie Cosson

Graine d'Envies

L'Association Graine d'envies ce sont :

- Des bénévoles investis et motivés,
- Une équipe de salariés dynamiques et expérimentés,
- Un projet associatif et pédagogique centré sur l'enfant.

L'accueil périscolaire
accueille vos enfants chaque jour d'école de 7h à 9h et de 16h15 à 19h.

Des ateliers pour les parents et les enfants
animés par Laurence Failler, art thérapeute évolutive.
A travers la danse et le dessin pastel, libérer une émotion, développer son imaginaire, s'épanouir, partager un moment privilégié parent/enfant...

Le centre de loisirs
un lieu pour jouer, s'amuser, réfléchir, rencontrer, découvrir, imaginer...

En 2017/2018, il sera ouvert du 2/01 au 5/01, du 26/02 au 2/03, 1 semaine à Pâques, du 9 au 28 juillet et du 20 au 31 août .

L'animation locale,
«Ramène ta fraise en juin»
Conférence parentalité
Partenariat avec la librairie « les mots doux » de Saint Philbert
RDV le 22 décembre pour le spectacle de fin d'année.

ASSOCIATION GRAINE D'ENVIES 2017

Présidente : Amélie Moiroux
Directrice : Maïte Le Menaheze
Tél 02 40 78 84 91
Retrouvez nous sur notre blog
www.lesptitspaulx.fr
Et sur notre page Facebook

Graine d'Envies

Un nouveau nom
Un nouveau logo
Et toujours de la bonne humeur

Commission
Urbanisme et Sports

PERMIS DE CONSTRUIRE 2017		
M. et Mme Gelineau Nicolas	29B rue du Marché Neuf	Extension habitation et clôture
M. et Mme Odie Pierre-Alexandre	27 rue du Marché Neuf	Garage
M. Briand Guillaume / Mme Buannic Erell	29A rue du Marché Neuf	Habitation
M. et Mme Gobin Yannick	21 Bis Les 5 routes	Cuisine d'été
M. Taugeron Arnaud / Guillet Jessica	20 Bis rue de la Bourrière	Habitation
M. et Mme Renaud Stéphane	5 Ter La Rochelle	Extension habitation
M. et Mme Aubry Jimmy	3 Impasse des Chênes	Transformation atelier en habitation
M. et Mme Valet Maurice	2 rue de la Catroussière	Création d'un Appenti ouvert
M. et Mme Carbonell Jérôme	18 rue de la Bourrière	Extension habitation
M. Pennetier Sébastien	11 La Catroussière	Création préau ouvert
M. Chiffoleau Gildas	18 Les Brosses	Rénovation bâtiment en atelier
Mme Villemagne Virginie	34 rue de l'Ebergement	Transformation atelier en habitation
M. et Mme Cosson Stéphane	26 Bis rue des Babinières	Extension habitation
SCEA Domaine des 5 Routes	Les 5 routes	2 Bâtiments de stockage fourrage et matériels
M. et Mme Burgaud Didier	24 Bellevue	Extension habitation
M. et Mme Raballand Tony	27 Bis rue du Marché Neuf	Extension habitation et clôture

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS

Aménagement des accès en périphérie du terrain de football et des terrains de basket. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques de la CCSRA. A charge pour la commune 2 200 € HT.

Aménagement d'un terrain de boules à côté du terrain de football.

Eclairage public : Acquisition de six horloges astronomiques. Coût de l'opération 4 726 € HT. Ces horloges permettent de réguler la plage horaire de l'éclairage public. Pas d'intervention d'une entreprise extérieure lors du changement d'horaire (été, hiver). Cette installation est éligible aux travaux d'économie d'énergie. Une aide sera attribuée à la commune par l'intermédiaire du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).

École publique : Nettoyage et démoussage de toutes les parois extérieures. Ces travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise Templier Mickaël de Paulx.

Borne de recharge électrique : Le comité syndical du Sydela a approuvé un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. L'étude réalisée par le Sydela a fait ressortir la commune de Paulx comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement. Cette borne a été mise en place sur le parking du Proxi. Tous les travaux d'installation et de maintenance sont à la charge du Sydela. Seul l'enrobé est à la charge de la commune. La mise en service sera début d'année 2018.

Accessibilité : Quatre lieux publics sont désormais conformes par rapport au dossier d'accessibilité.

Création d'une rampe d'accès pour l'entrée de la salle du conseil municipal, pour la bibliothèque et le cabinet médical, pour le restaurant scolaire.

D'autres aménagements sont prévus et concernent surtout les sanitaires des bâtiments publics ainsi que l'éclairage. Les devis sont validés, reste à réaliser les travaux.

Le dernier gros chantier concerne la place de l'église. Les consultations sont en cours et nous attendons les devis pour prendre nos décisions.

PROJETS

Eclairage public : Une étude a été réalisée par le Sydela pour la « rue des Babinières », « allée des Amazones, du Bois Tancy et de la Grande Haie ». Coût des travaux estimés : 130 500 €, à charge pour la commune : 63 135 €. Une aide supplémentaire pourra être attribuée par l'intermédiaire du PETR, au même titre que pour les horloges astronomiques. Cette aide rentre dans le dispositif de soutien financier aux travaux d'économie d'énergie. Démarrage des travaux premier semestre 2018.

RÉVISION DU POS

Le plan d'occupation des sols doit être révisé en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Au 27 mars 2017, le POS étant devenu caduc, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique. Lorsqu'une commune voit son POS qui a cessé d'être valable, elle est soumise au principe de la constructibilité limitée aux parties urbanisées (PU) et au RNU. Toutefois, ce retour au RNU n'a pas pour effet de retirer au maire la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. Début 2017, la première phase de diagnostic étant terminée, les élus, le cabinet CITTE CLAES et la DDTM ont défini le périmètre urbanisé en zone agglomérée.

Ensuite un diagnostic patrimonial a été fait par les élus (visite dans tous les villages de la commune). Des échanges ont aussi eu lieu avec l'intercommunalité, les communes de La Marne et Machecoul concernant les zones économiques. Sur Paulx, la ZA Belle Fontaine est plus axée pour les artisans. En limite de la commune de Paulx/Machecoul (La Seiglerie), c'est une zone à vocation intercommunale. Ces échanges sont importants pour la suite de cette révision (définition du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable). La municipalité a établi un diagnostic et mesuré les enjeux d'aménagement du territoire. Ces réflexions et ces échanges ont conduit à la rédaction du PADD. C'est un document qui précise les volontés communales pour les années à venir en matière d'accueil de la population, de développement économique, de protection des espaces naturels et de valorisation de l'espace agricole. Ce projet sera présenté à la population au premier semestre 2018.

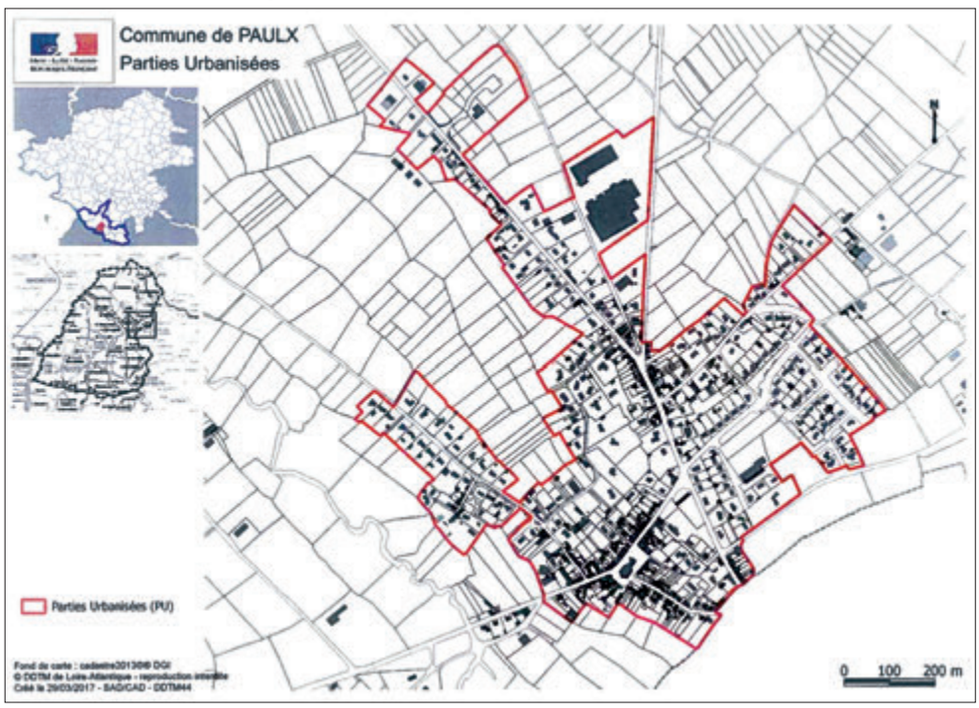

Qu'est-ce qu'un PADD ?

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'occasion pour la collectivité de formuler dans un document unique, l'ensemble de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de Paulx pour les années à venir. Il intègre les préoccupations de développement durable ainsi que les questions liées à l'habitat, l'environnement, les déplacements, les activités économiques. Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme, le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, le PLU présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la collectivité. Dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Établit pour les 12 ans à venir, il s'inscrit dans le respect des objectifs de développement durable du Code de l'Urbanisme que sont :

- L'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, le renouvellement urbain, l'utilisation économe des espaces, la sauvegarde des ensembles remarquables, les besoins en matières de mobilité ;

PADD Le territoire

A. Un territoire rural et agricole marqué par le Falleron

- Protéger et valoriser les éléments de la trame Verte et Bleue
- Protéger les perspectives visuelles significatives
- Points d'appel
- Assurer la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux
- Déconnexions physiques liées au Falleron

B. Un territoire à taille humaine et solidaire, confortant la polarité du bourg

- Concentrer l'urbanisation dans la zone agglomérée, épaissir le tissu urbain
- Axe routier structurant
- Projet d'axe routier
- Route départementale
- Valorisation de la continuité douce entre Paulx et Machecoul avec traversée de projet routier par un passage inférieur

C. Un territoire s'inscrivant dans la dynamique économique du pays de Machecoul

- Valoriser et pérenniser les sièges d'exploitations agricoles
- Développer les activités économiques
- Valoriser et pérenniser les lieux et sites touristiques et de loisir

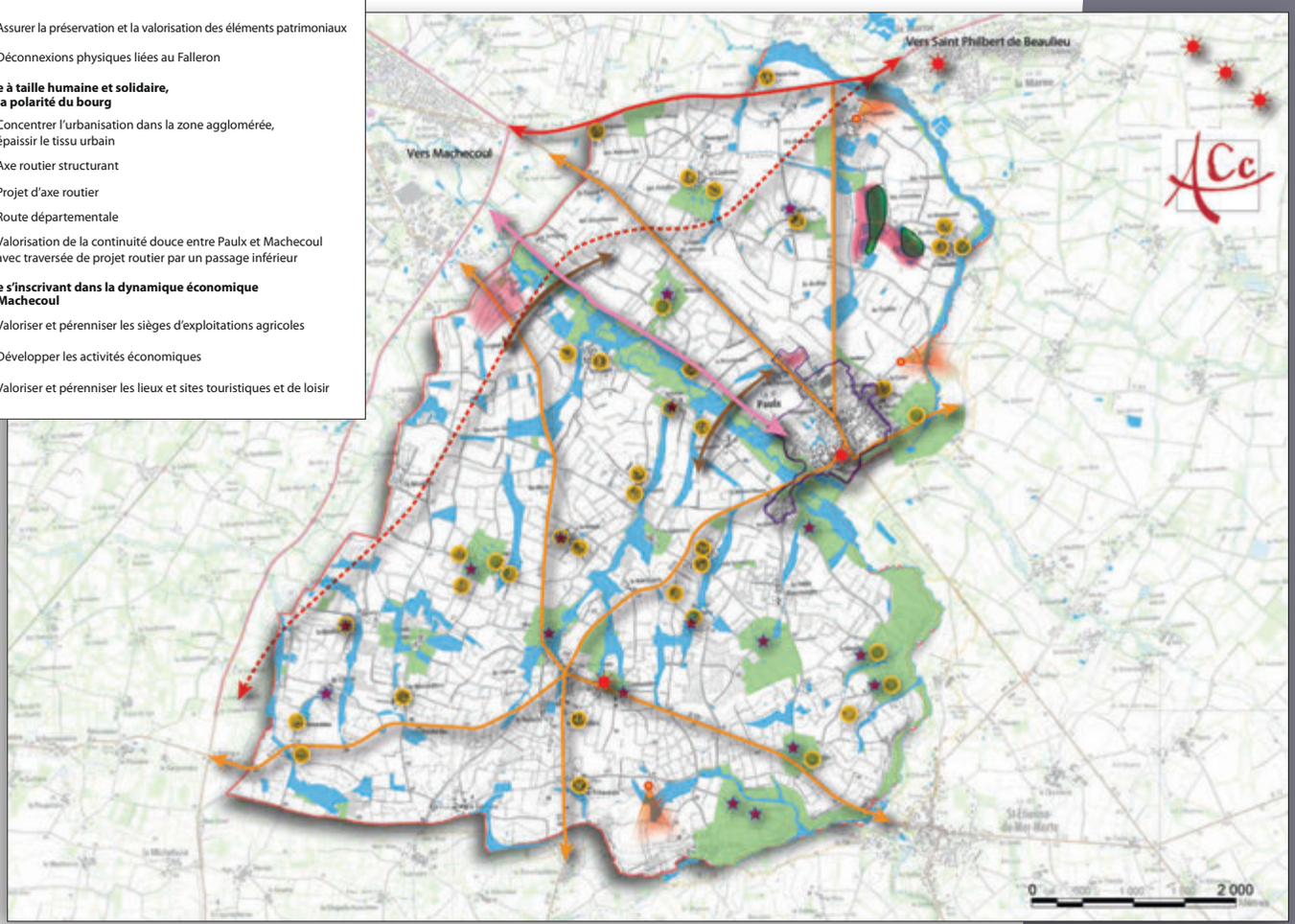

- La qualité urbaine, architecturale et paysagère ;
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée ;
- La sécurité et la salubrité publiques ;
- La prévention des risques ;
- La protection des milieux naturels et des paysages ;
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.

Les principes ainsi énoncés dressent le cadre de référence dans lequel les actions, tant publiques que privées, devront se développer, assurant ainsi une cohérence d'ensemble et une lisibilité globale des programmes d'actions.

Le PADD est ainsi l'expression d'un projet politique visant à répondre aux besoins présents du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les choix d'aménagement pris dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme ne doivent pas entraver l'essor du territoire ou accentuer les déséquilibres urbains existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux attentes de la population.

C'est le cadre de référence qui assure l'anticipation de tendances d'évolution du territoire à plus long terme. Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle de la commune doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable.

Football Club de Paulx

DATES À RETENIR

20 janvier : Galette des rois
9 juin : Tournoi Jeunes et dîner champêtre
16 juin : Interfamille

Pour cette nouvelle saison, le FC Paulx a engagé des équipes dans toutes les catégories, une première depuis la création du club, soit un effectif de 160 licenciés.

Cette saison, nous relançons le tournoi jeunes, un dîner champêtre viendra clôturer cette journée, pour la bonne organisation nous comptons sur la participation de tous.

Notre tournoi inter-famille permettra à chacun de venir terminer la saison dans une bonne ambiance.

Nous mettons en place deux stages durant les vacances de Toussaint et Noël pour permettre aux jeunes de progresser tout en s'amusant. Ces stages seront encadrés par notre éducateur jeune diplômé Steve et des dirigeants.

Du côté sportif, nous soutenons toutes nos équipes et leur souhaitons de réaliser les meilleurs résultats tout en respectant la charte du club.

Nous tenons vivement à remercier nos entraineurs, nos bénévoles, nos sponsors, nos supporteurs, la mairie ainsi que notre arbitre officiel.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une année sportive remplie de bons moments.

Yvan et Pat

Venez nous retrouver sur **http://fc.paulx.footeo.com**

LES ENTRAINEURS

Responsable école football : Steve Deniaud
U6/U7 : Fabien Jaret et Laurent Biron
U8/U9 : Yannick Plantive et Patrice Musseau
U10/U11 : François Gourdon, Bertrand Bréneau, Aurélia Voisneau et Stéphanie Pennetier
U12/U13 : Didier Boizieau, Mickael Templier, Frédéric Désogère et Anthony Blanchard
U14/U15 : Nicolas Chevallier et Yvan Mouillesse
U16/U17/U18 : Clément Boizieau et Seidyna Rousseau
Seniors : Aurélien Cominges et Tony Charrier
Loisirs : Julien Perrodeau

LE BUREAU

Co-présidents : Patrice Musseau et Yvan Mouillesse
Secrétaire : Didier Boizieau
Vice-secrétaire Eric Charriau
Trésorier : Laurent Figard
Vice-trésorier : Franck Brisson
Aurélia Voisneau
Emmanuel Goncalves
Jacky Pelletier
Sebastien Pennetier
Pierre Charriau

Choltière Basket Club

DATES À RETENIR

21 avril : Soirée entrecôte à St Étienne
26 mai : Tournoi jeunes à Paulx
08 juin : Assemblée générale à Paulx
23 juin : Randonnée gourmande à St Étienne

Equipe Seniors 1 (Nationale 3) Saison 2017-2018

Pour ses 20 ans, la Choltière a pris encore un peu plus de hauteur. Outre le fait que les effectifs sur la saison 2016/2017 ont encore augmenté (+12% par rapport à la saison précédente), c'est sur le terrain que la Choltière a franchi encore un grand pas. Après la montée en poule pré-nationale à la fin de la saison 2015-2016, la Choltière réitère l'exploit en terminant première de sa poule, glanant au passage le titre de champion régional, et surtout, pour la première fois de son histoire, atteint le niveau national. C'est donc avec une certaine fierté que les joueurs vont porter très haut les couleurs du club cette saison, en Nationale 3, avec pour objectif de se maintenir à ce niveau. Pour ce faire, il a fallu renforcer l'équipe de joueur aguerri à ce niveau. Outre Julien Geay, Mathias Travers et Laurent Renon, qui étaient les seuls à déjà avoir connu l'exigence du niveau national, nous avons la chance d'accueillir cette saison Manuel Masse et Benjamin Boutry. Grâce à l'aide de notre public, toujours prêt à pousser l'équipe à se surpasser pour arracher les précieuses victoires à domicile, cette équipe compétitive et expérimentée, toujours entraînée par Grégory Garnier, saura sans nul doute se surpasser pour aller chercher les victoires synonymes de maintien !

Pour fêter ce vingtième anniversaire, nous nous devions de rendre à notre public ce qu'il nous donne chaque samedi. C'est pourquoi, le 9 septembre, nous avons fêté les 20 ans du club en grande pompe, avec un match de l'équipe fraîchement montée en Nationale 3 en milieu d'après-midi, puis un match de Nationale 1, qui opposait le Vendée Challans Basket, qui nous a fait l'amitié de venir fêter cet anniversaire avec nous, à La Charité basket 58. Puis ce fut la touche finale, un show des barjots dunkers qui a enflammé la salle et restera longtemps gravé dans les mémoires des personnes présentes. Cette journée a été le vrai point de départ de la saison qui s'annonce d'ores et déjà passionnante. A noter que l'équipe 2, en Pré Régionale, vise la montée en Régionale 3. Les premiers matchs nous laissent espérer une belle saison, encore.

Les effectifs et le nombre d'équipe étant croissants, nous avons toujours besoin de bénévoles, notamment à la commission bar. La Choltière reste avant tout un club familial basé sur le bénévolat. Je souhaite à tous les membres du club et leur famille, ainsi qu'aux habitants de la commune d'excellentes fêtes de fin d'année.

Meilleurs vœux à tous,

Le Président, Yann Brisson

LE BUREAU

Nicolas Andriet, David Blanchard, Pierrick Forest, Maxime Gallais, Sophia Gautron, Eric Mercier, Patricia Michaud, Olivier Parais, Sylvie Rafflegeau, Thomas Travers, Arnaud Taugeron - **Trésorier**, Stéphanie Gaborit - **Secrétaire**, Johan Chaffot - **Secrétaire adjoint**, Nadège Collin - **2nde Vice-présidente**, Jean-Marc Baril - **1er Vice-président**, Yann Brisson - **Président**

LES ARBITRES

Aymeric Affile, Brice Grezeleau, Stéphane Menard, Lucas Rollet

LA COMMISSION BAR
LA COMMISSION SPONSORS
LA COMMISSION TECHNIQUE
LA COMMISSION MATERIEL

LES ENTRAINEURS

Grégory Garnier, Mickaël Gautron, Léo Dalger (salarié)

LES COACHS

Clément Bernard et Evan Lambert **(U9F)**, Tristan Le Baron **(U9M1)**, Amandine Bertrand **(U9M2)**, Mickaël Gautron **(U11F)**, Julien Geay **(U11M1)**, Romain Collin **(U11M2)**, Léo Dalger (**U13M**), David Blanchard et Pierre Tenaud **(U15M1)**, Nicolas Andriet et Thomas Travers **(U15M2)**, Léo Dalger **(U17M)**, Arnaud Taugeron **(DM3)**, Léo Dalger **(Pre Regionale)**, Grégory Garnier **(Nationale 3)**

Equipe Seniors 2 (Pré-Régionale) - Saison 2017-2018

INFO PRATIQUES : SECRÉTARIAT - Johan CHAFFOT
5, le Martinet - 44270 Saint-Etienne-de Mer-Morte
06 10 85 47 40 - secretariat.choltiere@gmail.com
Rappel : inscription à partir de 5 ans.

www.choltiere.fr

Le Réveil Palucéen

DATES À RETENIR

24 février : Repas dansant à St Etienne
28 avril : Loto à Paulx
1 et 2 juin : Gala Twirling à Paulx

Le club de twirling « Le Réveil Palucéen » compte 75 licenciés pour la saison 2017-2018

Depuis quelques années le twirling s'ouvre à la pratique handisport en loisir, certaines associations en France ont déjà ouvert leurs portes à ce public...

Le Réveil Palucéen cette saison est très fier d'ouvrir les siennes à 6 nouveaux licenciés (adultes) venant de l'EPMS Lejeune de Corcoué-sur-Logne, avec lequel a été signée une convention.

Amélie, Julie, Elodie, Régis, Olivier et Jérémy qui découvrent depuis début octobre le twirling tous les vendredis à la salle des sports de Paulx de 14h30 à 15h30 accompagnés des deux encadrants Maud Dauphin et Mickaël Navenot.

Le suivi entre l'EPMS et le club est assuré par Sandra Perraud.

Notre objectif dans les mois à venir est de pouvoir emmener nos 6 nouveaux twirlers lors d'une de nos compétitions départementale et ou régionale afin de créer une rencontre avec les autres associations ayant une équipe handisport...

Ils seront aussi présents lors de notre gala annuel le 1 et 2 juin 2018.

Pour ma part après 30 et quelques années au Réveil Palucéen je découvre le twirling sous un autre angle, une autre façon d'instruire, des gens pleins de joie de vivre.

Une belle ouverture d'esprit pour nous tous…

Bonne et heureuse année sportive à tous...

Mickaël Navenot

Armony Guittet lors des remises de récompenses du championnat national solistes à Auxerre pour son titre de championne nationale 2017

La saison passée a été encore riche en résultats pour le Réveil Palucéen !!! Plusieurs titres départemental, régional et national en Solistes, Duo et Equipes ! **A noter la performance de « Armony Guittet » qui devient la saison passée championne départementale, régionale et nationale en Cadette Grand Prix !** Le Réveil Palucéen compte pour la saison 2017/2018 : 26 solistes et 10 équipes...

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Mickaël Navenot
Vice-Président Technique : Armelle Jouan
Vice-Président Événementiel : Sandra Perraud
Trésorier : Laëticia Albert
Responsable finances et partenariat : Soraya Proux
Responsable Compétitions : Fabrice Legendre
Assistante technique : Johannie Lahay
Responsable d'équipe : Laëtitia Angibaud, Patricia Fortineau, Françoise Caillaud, Sandrine Chauvin et Françoise Guilaine

CHAMPIONNATS 2018

20 et 21 Février
Départemental solos à Gorges
10 et 11 Février
Régional solos à Besse-sur-Braye
1 et 2 Avril
Coupe de France à St Herblain
7 et 8 Avril - National solo à Mezeriat
5 et 6 Mai
Départemental équipes/duos (Lieu à définir)
19 et 20 Mai
Régional équipes/duos à St Herblain
23 et 24 Juin
National équipes/duos à Lorient

Contact : Mickaël Navenot - 06 62 80 13 54
lereveilpaluceen.over-blog.com ou sur facebook

Cha'paulx et Santiags 44

Tout d'abord, cet article est l'occasion de remercier M. le Maire et la municipalité pour le prêt de la salle Elie Cantin pour nos entraînements du vendredi.

L'association « Cha'Paulx et Santiags 44 » a débuté ses activités en juillet 2012, avec une quarantaine d'adhérents, venus pour un quart d'entre eux de Paulx. Pour cette cinquième année, sous la présidence de Chrystelle Chevrier, le nombre de participants reste inchangé. Comme les années précédentes, les cours de danse en ligne ont lieu tous les vendredis soirs à 20h00 pour les débutants et à 21h15 pour les plus expérimentés, dans la salle Elie Cantin. Depuis l'année dernière, les cours commencent à 19h30 pour les vrais débutants qui souhaitent connaître les pas de base (vine, shuffle, kick…)

Albert et Nadine nos professeurs, nous apprennent avec le sourire, de nouvelles danses un vendredi sur deux, les deux autres étant réservés aux révisions. Ce moment convivial de fin de semaine, placé sous le signe de la détente et de la bonne humeur permet de découvrir divers styles musicaux venus des États-Unis ou d'Irlande mais aussi parfois avec des accents plus exotiques. Des moments plus festifs, repas partages, bal interne, galette des rois enrichissent l'amitié entre tous les adhérents.

Le bal de 2017 étant une vraie réussite, nous réitérons le 07 avril 2018 cette fête conviviale qui nous permettra de rencontrer des danseurs venus d'autres clubs, et tout le public qui souhaitera y assister.

A ceux qui veulent chausser leurs santiags et coiffer leur chapeau, à ceux qui veulent rester en baskets, soyez les bienvenus pour découvrir ce sport loisir !

Billard Loisir de Paulx

Venez découvrir le Billard Loisir de Paulx, composé d'une dizaine de membres qui se réunissent chaque lundi et mercredi de septembre à avril et les lundis pour les mois de mai et juin à partir de 18h30 jusqu'à 21h00, vous profiterez d'un moment de détente et de convivialité. Nous serons heureux de vous accueillir dans la salle de l'ancien presbytère face à la mairie pour vous faire découvrir ce jeu qui demande malgré tout de la précision et de la concentration.

Les tarifs sont de 7€ au mois/adultes et 5€ au mois/jeunes, afin de rendre ce jeu accessible à tous nous avons mis en place un tarif à la soirée pour 2€ sachant que la première soirée découverte est offerte. Il n'est pas nécessaire d'acheter le matériel, celui-ci est prêté, aucun niveau n'est requis.

Président : Jean Piraud
Vice-Président : Dominique Relandeau
Trésorier : Michel Michaud
Secrétaire : Jean Marc Baril

Le Billard Loisir de Paulx vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

Pour plus de renseignements :
Jean Marc BARIL
06 18 28 47 55
jean.marc.baril@free.fr

Association Communale de Chasse de Paulx

Cette année l'Association Communale de Chasse de Paulx compte 42 adhérents.

Le canard Colvert est un oiseau superbe qui habite sur la majorité du globe. On l'appelle aussi le canard Mallard. Il aime les rivières, les baies, les lacs et les endroits où il y a de petits cours d'eau douce. Il est le plus connu dans le monde à cause de sa tête et son cou d'un vert brillant et de son collier blanc. Sa poitrine est marron et son ventre gris pâle.

Après la période de la reproduction, le mâle mue et perd ses belles couleurs. Il vit caché dans les roseaux jusqu'à ce que ses plumes repoussent. Comme la majorité des canards, ses prédateurs sont les loups, les renards, et autres sauvagines. La longévité du canard colvert est de 20 ans et plus.

Le président, Luc Renaud, le vice-président Bernard Guibert ainsi que tous les membres de l'association vous souhaite une très bonne année 2018.

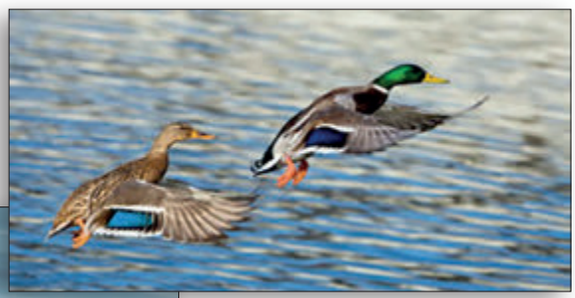

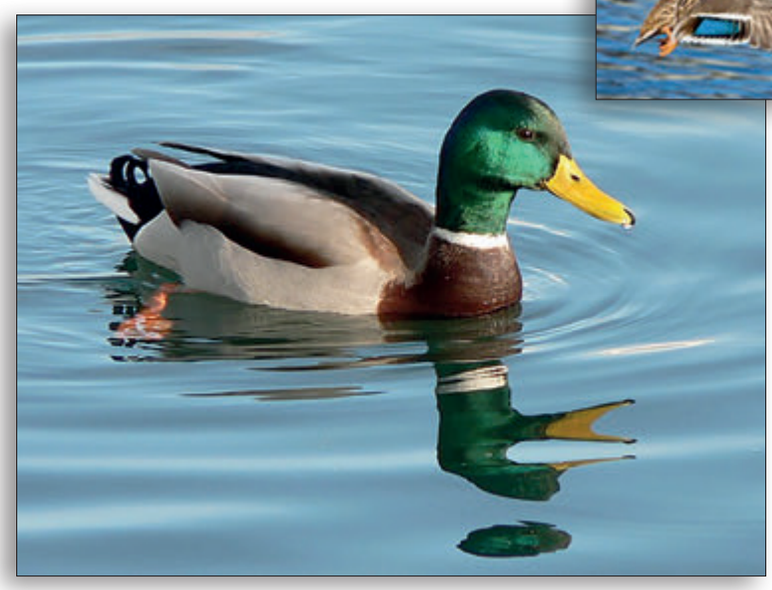

DATES À RETENIR

3 février : Concours de Belote
10 novembre : Concours de Belote
Et autres festivités à définir

Commission
Affaires Sociales, CCAS, Personnes âgées

Chauffeurs solidaires Sud Retz

L'association «Chauffeurs Solidaires Sud Retz» vient tout juste d'être créée avec l'aide des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de notre intercommunalité. Mme Marie-Thérèse Jolly adjointe à Machecoul-St-Même, en est la Présidente.

Elle a pour objectif de permettre le **déplacement accompagné** de toutes personnes n'ayant pas de moyens de déplacement et habitant sur le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Ce transport solidaire ne doit pas se substituer à un moyen accessible : taxi, VSL, transport public, famille ou ami.

Le temps de régler toutes les formalités et de constituer les équipes, l'activité ne démarrera qu'au 1er janvier 2018.

Pour quels motifs ?

- Rendez-vous médicaux non pris en charge par l'assurance maladie
- Démarches administratives
- Accès aux associations et à leurs activités
- Courses de proximité
- Recherches d'emploi
- Visites aux proches, obsèques
- Accès au réseau de transports publics

Pour quelles destinations ?

Sur l'ensemble du territoire de notre communauté de communes : Machecoul-St-Même, Paulx, La Marne, St-Etienne-de-Mer-Morte, St-Mars-de-Coutais, Villeneuve-en-Retz, Legé, Touvois, Corcoué-sur-Logne et les métropoles de proximité : Nantes, Challans, Pornic, St-Nazaire.

Autres destinations en accord avec le chauffeur bénévole.

Comment ça marche ?

Adhérer préalablement à l'association (3€) en appelant le référent de sa commune.
Exprimer son besoin au référent : destination, jour et créneau horaire.
Si un chauffeur est disponible, la réponse est immédiate, sinon vous recevez un SMS ou un appel dans les 24h ouvrables.
Le chauffeur bénévole vient vous chercher à votre domicile à l'heure convenue. L'utilisateur indemnise le chauffeur des frais de déplacement (20cts/km avec un minimum de 3€) stationnement, péage... Les coûts sont partagés en cas d'utilisateurs groupés.

Pour la commune Paulx

Les 2 référentes sont : Mme Ménard Marie-Thérèse et Mme Simoneau Darlène.
Nous sommes actuellement à la recherche de plusieurs chauffeurs. Chaque chauffeur fixe lui-même les limites de son bénévolat, soit en temps, soit en distance, de telle sorte que son engagement ne sera que ce qu'il a décidé qu'il sera.
N'hésitez pas à nous rejoindre, plus nous serons nombreux, meilleur sera notre service avec une mobilisation de chacun allégée.
Merci à celles qui se sont déjà engagées

Pour tous renseignements contacter l'accueil de la mairie : 02 40 26 02 18 qui fera le lien avec les responsables du CCAS et les référentes en attendant que l'association leur fournisse un téléphone dédié.

Les Aînés Paluçéens

ACTIVITÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017

- **6 novembre :** Un spectacle de variétés animé par le groupe nantais « Les Baladins ».Nous avons passé un agréable après-midi.
- **28 janvier :** Assemblée Générale avec une bonne participation, suivi du repas et de la traditionnelle galette des rois.
- **1er avril :** Repas de printemps.

VOYAGES

- **24 mai :** Voyage en Mayenne : visite commentée de château Gonthier en petit train, puis embarquement sur le Duc de Chauvières pour un déjeuner croisière avec passage de 3 écluses. L'après -midi en direction de Craon, visite guidée d'une «Ferme Cidricole» avec dégustation de leurs divers produits.

Avec l'inter -club une quinzaine de personnes ont participé aux différentes semaines de vacances organisées cette année

- **à la mi-mai :** pour le Nord de la France
- **1ère quinzaine de juin :** pour le Jura
- **Fin juin :** pour L'Ardèche

Après 3 années, il y a une grande satisfaction, les participants s'inscrivent dès leur retour pour l'année suivante, 3 voyages sont en préparation pour 2018, direction le Sud de la France !

- **1er août :** Sortie pique -nique avec 2 visites sur Machecoul :
  - Le Matin : La Fromagerie Beillevaire avec dégustation de Fromages et l'Outil en main, non pas pour d'éventuelles inscriptions, mais pour connaître le fonctionnement et son origine. Nous remercions ces 2 sites pour leur accueil et leurs commentaires. Visites très appréciées des participants.
  - Après-Midi Pique-Nique au Moulin à Eau à Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

- **29 septembre :** en Inter-Club à St-Père-en-Retz. Une marche découverte, quelques-uns parmi nous y participaient.
- **21 octobre :** repas d'Automne avec animation.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

- **Lundi matin :** Vélo cool par les sentiers et les routes à faible circulation de la région.
- **Mardi Matin :** Marche de 5kms pour certains ou 7 à 10 kms pour d'autres.
- **Vendredi après-midi :** Pétanque : le groupe se consolide au fil des mois.
- **Jeudi :** 2ème et 4ème du mois : Jeux de Cartes et de sociétés.

Les responsables des Ainés Palucéens vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2018.

Le Président, Jean-Clair Chiffoleau

Paroisse de Paulx

La **Communauté Chrétienne Locale** (CCL) de Paulx fait partie de la paroisse Ste-Croix-en-Retz qui regroupe 8 clochers (Bourgneuf, St-Cyr, Fresnay, St Même, Machecoul, La Marne, Paulx et St-Etienne-de-Mer-Morte).

Pour assurer sa mission de proximité, être à l'écoute des besoins des paroissiens, et transmettre les informations de la paroisse ou du diocèse, la CCL s'organise grâce à une **Equipe d'Animation Locale** (EAL) composée de 5 membres : Monique Ecomard, Marie-Josèphe Dupont, René Brisson, Moïsette Cantin et Elisabeth Renaud qui en est la coordonnatrice.

Un membre de la CCL, René Brisson, est nommé pour siéger au Conseil des Affaires Économiques Paroissiales (CAEP).

Les messes dominicales sont célébrées le **3ème dimanche de chaque mois à 9h30** ainsi que le **5ème dimanche du mois s'il y a, à 11 h**. **Le 4ème dimanche, une assemblée de prière est proposée à 10 h.**

Une messe de semaine est célébrée **le jeudi à 9h** les semaines impaires à la Maison Sainte Marie située au numéro 3 et 5 Grand'Rue.

Les horaires des dimanches et autres lieux desservis sont indiqués sur le tableau d'affichage situé sur le mur de la Maison Paroissiale Ste Marie.

Dans l'église ouverte tous les jours de la semaine, vous avez à votre disposition des informations, des invitations, des propositions, des tracts.

La communauté locale continue à être vivante grâce à toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur compétence pour de nombreux services : nettoyage, fleurissement, distribution des infos, préparation et animation des célébrations, animation de la catéchèse, accompagnement des familles en deuil...

Pour les demandes de messes vous pouvez soit les déposer aux quêtes des dimanches, soit les adresser ou déposer au presbytère de Machecoul avec la **nouvelle adresse : 5 rue St Blaise 44270 Machecoul.**

Pour tout renseignement concernant les demandes de sacrements tel que : baptême, 1ère communion, confirmation, mariage ; pour les sépultures, contacter la Paroisse Ste Croix tél 02 40 78 50 77 ou paroisse.stecroixenretz@orange.fr

A noter sur vos agendas : Le dimanche 21 janvier, à l'issue de la messe à PAULX, à partir de 10 h 30, l'EAL sera heureuse de vous accueillir pour partager et échanger autour de la galette des rois, à la salle Elie Cantin.

Convivialité

Au sein de la paroisse Sainte Croix en Retz (Machecoul-St-Même, Villeneuve-en-Retz, Paulx, La Marne, St-Etienne-de-Mer-Morte), la convivialité permet aux personnes intéressées de se rencontrer deux fois par mois pour un après-midi convivial et fraternel de 14h30 à 18h30, les 1er et 3ème vendredis.

Notre association, émanant du Secours Catholique est ouverte aux couples et aux personnes isolées qui désirent passer un bon moment ensemble, pour discuter, échanger, réfléchir ou participer à des jeux.

La majorité des participant(e)s est palucéenne du fait qu'un local est mis gracieusement à notre disposition par la municipalité de Paulx que nous remercions chaleureusement.

Toute personne désireuse de nous rejoindre sera la bienvenue.

Renseignements :
Monique Ecomard - La Bobatière - Paulx - tél. 02 40 26 02 04
Jean-Paul Baril - 3 rue St Nicolas - Machecoul-Saint Même - tél. 02 40 78 53 52

Entr'aide Avenir
Pays de Retz et Logne

Entr'Aide Avenir

L'Association «Entr'Aide Avenir Pays de Retz et Logne», compte près de 200 adhérents. Elle rencontre un franc succès et une forte affluence, lors de ses nombreuses activités.

De nouveau elle vous rappelle qu'elle est prête à vous accueillir et à vous aider si vous souffrez d'isolement : surtout après la perte de votre conjoint (te) ou compagnon (compagne), puis elle ouvre plus largement son accueil à d'autres situations de solitude.

Elle vous informe également, sur les possibilités de vous faire aider, pour certains travaux de la vie courante, si votre situation le nécessite, sur vos droits il est notamment possible de bénéficier de réductions d'impôts ou de percevoir un avoir fiscal selon certains critères.

«Entr'Aide Avenir Pays de Retz» est aussi le relais entre les élus et les citoyens.

L'association vous propose tout au long de l'année des moments de convivialité (marche, repas en commun, jeux de société et des activités : réunions d'information à thème et des sorties).

N'hésitez pas à nous contacter aux : 02 40 26 02 67 - 02 40 02 24 62 - 02 40 78 53 89.

Don du Sang

Don de sang

« Je donne mon sang, je sauve des vies ! »

Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins des patients. Les dons sont irremplaçables et vitaux pour tous les patients que seuls une transfusion ou un médicament fabriqué à partir des dons de sang peuvent soigner. Dans les Pays de la Loire, de nombreux lieux de collecte vous accueillent tout au long de l'année pour donner votre sang.

Venez donner votre sang à Machecoul, à l'Espace de Retz :

- samedi 24 et lundi 26 février
- samedi 26 et lundi 28 mai
- samedi 28 et lundi 30 juillet
- samedi 29 septembre et lundi 1er octobre
- samedi 1er et lundi 3 décembre

(samedi de 8h à 12h, lundi de 16h à 19h).

Pour donner son sang, il faut…

- Avoir entre 18 et 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Présenter une pièce d'identité
- Bien boire avant et après le don, et ne pas être à jeun

Retrouvez tous les lieux et dates de collecte sur
dondesang.efs.sante.fr

Portage de repas de Machecoul

« La vie facile avec les repas à domicile »
à votre service depuis 1991

Repas équilibré composé de 5 éléments

- 1 entrée
- 1 plat principal
- 1 portion légumes ou féculents
- 1 fromage / 1 laitage
- 1 dessert / 1 fruit
- Supplément : boule de pain, potage

Prestations

- Portage de repas à domicile sur Machecoul-Saint-Même et ses environs
- Plats à choisir pour composer votre menu
- Livraison de repas possible pour de courtes périodes (ex : convalescence après hospitalisation)
- Mise en place ou reprise du service de portage de repas sous 24h à 48h
- Choix du nombre de jours de repas (de 3j/semaine à 7j/7)
- Nous pouvons vous proposer des menus diabétiques, sans sel, diabétiques sans sel, hypocaloriques ou mixés.
- Des horaires de passage réguliers
- Une seule facture à la fin du mois

Nos partenaires

Notre portage de repas est un service de l'Association Santé à Domicile de Machecoul. Santé à Domicile gère trois services complémentaires :

- Un Centre de Soins Infirmiers
- Un Service à Domicile d'Accompagnement des Personnes Agées (aides-soignantes)
- Un portage de repas à domicile

Communes desservies

- Machecoul-Saint-Même
- La Marne
- La Limouzinière
- Paulx
- Saint-Etienne-de-Mer-Morte
- Saint-Lumine-de-Coutais
- Saint-Mars-de-Coutais
- Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Touvois
- Villeneuve-en-Retz

Pour tout renseignement n'hésitez pas à appeler
le 02 40 78 50 08 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Retrouvez-nous également sur Facebook « Portage de repas Machecoul »

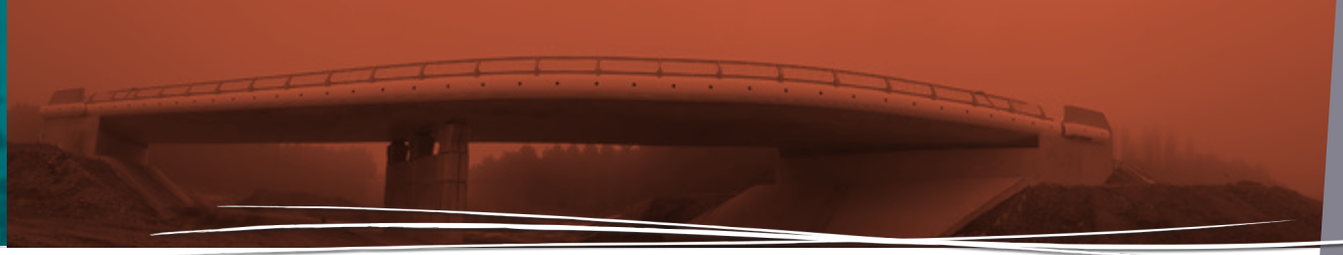

Commission Aménagement Rural, Agriculture, Voirie

AMÉNAGEMENT FONCIER COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Après avoir clôturé l'aménagement foncier communal en 2015 et avoir choisi la société AMOLIA pour l'assistance à maitrise d'ouvrage AMO, la mairie a retenu en début d'année 2017 la société SODEREF comme maître d'œuvre pour gérer les travaux connexes de la partie communale.

Cette société a fait appel d'offre pour ces travaux et a retenu :

- Pour le lot 1, terrassement, voirie et assainissement, la société Murail de Bois-de-Cené pour un montant de 78 426,90€
- Pour le lot 2, travaux de plantation, la société VERDE TERRA pour un montant de 57 125,87€

Une partie du montant des travaux est prise en charge par le département et l'autre par la commune.

Fin novembre 2017, les travaux du lot 1 étaient réalisés dans leur totalité. En revanche, les travaux de plantation du lot 2 étaient encore en cours de réalisation.

Concernant la partie intercommunale, l'aménageant foncier s'est clôturé en fin d'année 2016. C'est donc début 2017 que chacun des propriétaires a repris ses nouvelles parcelles. Ils ont alors reçu l'inventaire de ces nouvelles parcelles avec de nouveaux numéros.

Courant de l'année 2017, la société SODEREF a été une nouvelle fois retenue par la mairie en tant que maître d'œuvre pour cette fois-ci gérer les travaux connexes de la partie intercommunale.

A la fin de l'année 2017 et au début 2018, l'appel d'offres des deux entreprises sera fait. Le début des travaux d'arrachages de haies est alors prévu pour le mois d'avril 2018.

PROGRAMME VOIRIE 2017

- La Martinière : 15 150€
- La Martinière - La Brosse : 18 430€
- La Moisandière : 10 405€
- Route du Falleron - La Maison Neuve : 14 650€

Le montant du budget voirie de la commune de Paulx s'élève à 58 635€ (payé par le budget voirie de l'intercommunalité). Ces travaux ont été réalisés par la société Charrier TP (qui a refait quelques parties des routes qui ont été réalisées l'année dernière et où les gravillons se décollaient).

Le programme voirie pour l'année 2018 est en cours de discussion.

DÉVIATION PAULX / MACHECOUL RD117-RD95

Les ouvrages d'arts sont terminés au niveau de la Girairière et de la Charouillère.

Une déviation a été mise en place cette fin d'année pour pouvoir réaliser les travaux de rétablissement de la voirie aux ouvrages d'arts.

TRAVAUX SUR LE FALLERON

Au niveau du lieu-dit « La Minoterie », un aménagement a été fait sur le cours d'eau du Falleron pour favoriser son écoulement. Ces travaux ont été effectués par le SAH (Syndicat d'Aménagement Hydraulique).

Conseil Municipal du 13 décembre 2016

MISE À DISPOSITION DU PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYDELA

La modification statutaire actée le 15 juin 2012 permet désormais au SYDELA de proposer à ses collectivités adhérentes en complément des investissements sur les installations d'éclairage public, un service de maintenance de ces installations.
Une procédure administrative et comptable avait été validée par les services de l'Etat, afin que chaque collectivité, en tant que propriétaire des ouvrages, puisse récupérer la TVA, via le FCTVA.
Cependant depuis le 1er janvier 2014, cette procédure n'est plus effective.
Afin de répondre aux contraintes liées à la récupération de cette TVA, le SYDELA, à l'occasion de sa réunion du comité du 7 juillet 2016 a proposé le principe de la mise à disposition du patrimoine éclairage public des collectivités au SYDELA.
Cette mise à disposition permet à notre commune de verser une contribution au SYDELA sur un montant HT et de ne pas supporter la TVA.
La commune reste propriétaire de son patrimoine.
Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et des obligations du propriétaire. Le SYDELA ne dispose pas du droit d'aliéner notre patrimoine.
Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune continue d'assumer ses obligations en matière de dommages aux biens.
Par conséquent, le conseil municipal autorise la mise à disposition de son patrimoine éclairage public au SYDELA avec effet à compter du 1er janvier 2017.

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Vu la délibération du 23 juin 2015, autorisant Monsieur le Maire à signer, avec les Communautés de Communes de la Région de Machecoul et de Pornic, la convention tripartite concernant les prestations d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme,
Vu l'article 2.5 de ladite convention, précisant les modalités de résiliation – dénonciation, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de un an. La résiliation ou dénonciation n'étant effective qu'au 1er janvier de l'année qui suit,
Attendu que dans le cadre de la fusion des communautés de communes de la Région de Machecoul et de Loire-Atlantique Méridionale, il a été retenu la proposition de mettre en place un service commun mutualisé de coordination / validation des ADS qui doit être opérationnel au plus tard le 1er janvier 2018,
Vu l'approbation de cette proposition par la réunion de l'assemblée plénière des deux conseils communautaires (élargis aux adjoints) du 29 novembre 2016,
Le conseil municipal, décide, à compter de ce jour, de dénoncer la convention tripartite concernant les prestations d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme conclue avec les communautés de communes de la région de Machecoul et de Pornic, avec effet au 1er janvier 2018.

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES (SAUR)

La commune de Paulx a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la SAUR par contrat d'affermage visé en préfecture de Loire-Atlantique le 21 décembre 2011 et modifié par un premier avenant.
Depuis cette date, d'une part, la réglementation concernant l'autosurveillance des stations d'épuration et réseaux de collecte a changé suite à la mise en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 (mise en place d'un cahier de vie pour les systèmes d'assainissement, complément de suivi analytique des filières eau et boues, transmission des données à la Police de l'Eau).
D'autre part, le contrat confie au délégataire le soin de percevoir la rémunération des missions qu'il assume directement auprès des usagers.
Lors de la conclusion du contrat, la réglementation autorisait la pratique des coupures d'eau en cas d'impayé ce qui n'est désormais plus le cas.
Avec la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », l'État a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage. Elle génère des charges d'exploitation qui n'avaient pas été prises en compte lors de la conclusion du contrat.
Enfin, la rémunération du délégataire est basée sur le nombre d'abonnés au service ainsi que sur les volumes consommés.
L'évolution de ces paramètres diffère de celle envisagée dans le compte d'exploitation prévisionnel. Il y a donc lieu de rectifier ce compte d'exploitation.
En application de l'article 14.1 du contrat initial, il convient de prendre en compte l'incidence de ces évolutions pour réexaminer la rémunération du délégataire.
Il est proposé d'établir la rémunération du délégataire comme suit :

- Abonnement : 35,62 € HT
- Partie proportionnelle : 0,7566 € HT / m^3 assujetti

La rémunération du délégataire fixée dans l'article 8-4 du contrat d'affermage est applicable au 1er janvier 2017.
Le conseil municipal décide de passer un avenant n°2 avec la société SAUR afin de prendre en compte l'incidence des évolutions exposées sur les charges d'exploitation du service.

DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION LES P'TITS PAULX

Monsieur le Maire rappelle au conseil tout le travail effectué par l'association les P'tits Paulx, notamment pour le compte de la commune de Paulx.
Il évoque le développement des activités.
Il ajoute qu'un vol avec effraction vient juste d'être perpétré dans les locaux du centre de loisirs et que deux ordinateurs indispensables au fonctionnement de l'association ont disparu.
Pour ces motifs, il est décidé de verser une subvention de 4 000 € auxquels il faut ajouter 1 152 € pour le remplacement de matériel informatique soit un total de 5 152 € au titre de l'exercice 2016.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2017 – ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE ELIE CANTIN

M. Ronan Dantec, Sénateur de Loire-Atlantique, dispose d'une réserve parlementaire qui s'inscrit dans les valeurs du développement durable dont la « culture » fait partie.
La commune de Paulx gère une salle socioculturelle ouverte à toutes les animations (scolaires, périscolaires et Temps d'Activités Périscolaires).
La salle socioculturelle Elie Cantin sert aux animations « Musique et Danse » effectuées dans le cadre des écoles. Une projection dans des conditions satisfaisantes doit pouvoir avoir lieu (sono, vidéo...).
La salle permet aussi l'organisation de spectacles tout publics. Les associations pourraient y faire des animations si la régie était équipée.
Cela nécessite des investissements :

- Structure rideaux : 15 091,01 € HT
- Matériel d'éclairage : 9 585,71 € HT
- Matériel vidéo : 9 581,95 € HT
- Matériel de sonorisation : 12 469,55 € HT

Total : 46 728,22 € HT

Considérant que la salle socioculturelle a vocation à favoriser le développement des activités sociales et culturelles, et qu'elle se doit d'accueillir dans de bonnes conditions le plus d'activités utiles au bassin de vie de Paulx, il avait été décidé de mettre en place les équipements nécessaires.
La commune sollicitera l'attribution d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2017.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA DRFIP POUR LA VÉRIFICATION SÉLECTIVE DES LOCAUX (VSL)

La commune de Paulx souhaite vérifier ces bases fiscales dans un souci de justice fiscale, ce qui devrait réduire le manque à gagner. Il s'agit donc de vérifier l'état de certains locaux à usage d'habitation afin d'améliorer le produit fiscal pour la commune.
La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) propose ses services par le biais d'un « contrat de partenariat Vérification Sélective des Locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales».
La commune passera convention d'une durée de 2 années avec la DRFIP des Pays de la Loire.

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale.
Les montants antérieurement servis aux agents de la commune sont maintenus à titre individuel lors du passage au RIFSEEP.
Ce dispositif est applicable à compter du 1er janvier 2017.

Conseil Municipal du 17 janvier 2017

PRÉSENTATION DU PROJET DE RECYCLERIE (ASSOCIATION LE GRENIER)

L'association Le Grenier, basée à Corcoué-sur-Logne, compte 125 membres adhérents.
Elle a pour objectifs de collecter, valoriser, revendre et sensibiliser le public aux questions de l'environnement.
Elle travaille en partenariat avec les services sociaux.
Le but final est de réduire significativement le volume de déchets valorisables tout en créant 10 à 15 emplois non délocalisables.

RÉTROCESSION DES PARCELLES DE MESURES COMPENSATOIRES AMÉNAGEMENT FONCIER PAULX / MACHECOUL-SAINT-MÊME

Dans le cadre des dossiers réglementaires environnementaux liés à l'aménagement foncier, agricole et forestier de Paulx-Machecoul-St-Même (étude d'impact et dossier de dérogation au régime de protection des espèces), le Département s'est engagé pour assurer la pérennisation des mesures compensatoires aux impacts sur l'environnement.
Ainsi, les parcelles cadastrées section ZZ n°10, section YB n°22 et section YD n°6, incluses dans la réserve foncière préfinancée par le Département via la SAFER, sont destinées à accueillir les mesures compensatoires garanties par une maîtrise publique.
Afin de veiller à la bonne gestion et au respect des modalités d'entretien liées à ces parcelles, la commune de Paulx se porte candidate auprès de la SAFER, conjointement et solidairement avec le Département, pour l'attribution à

son compte de ces trois parcelles, à titre gratuit.
Ensuite une convention entre la commune et le Département sera établie afin de régir les modes de gestion et d'entretien de ces parcelles.

TRAVAUX CONNEXES AMÉNAGEMENT FONCIER DE PAULX : MAÎTRISE D'ŒUVRE ET COORDINATION

Monsieur le Maire rappelle que des travaux connexes à l'aménagement foncier de Paulx doivent être réalisés.

Les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre sont les suivants :

- Études d'Avant-Projet (AVP)
- Études de Projet (PRO)
- Assistance pour la passation du contrat de travaux (ACT)
- Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR)

Après l'exposé des résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal retient la proposition du groupement SODEREF ATLANTIQUE (Saint Herblain) / AEPE GINGKO (Saint Maturin sur Loire) pour un montant de 9 522,96 € HT.

La commune a également lancé une consultation pour désigner un coordinateur sécurité prévention santé (SPS) pour assurer la sécurité et la protection de la santé de toutes les personnes qui interviennent sur les chantiers de terrassement, voirie, réseaux, hydraulique et plantations pour une opération de 3ème catégorie.

Après présentation des résultats de la consultation, le conseil retient la proposition de la société APAVE (Saint Herblain) pour un montant de 1 536 € HT.

REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU VERS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Considérant que les membres des groupes de travail réunis sur ce sujet durant la phase de préparation de la fusion des deux communautés de communes ont estimé n'être pas prêts à transférer leur compétence en matière de PLU et devoir préalablement se concerter ;
le conseil municipal :

- s'oppose au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) vers le nouvel EPCI « Communauté de Communes Sud Retz Atlantique »
- déclare son intérêt pour toute concertation intercommunale sur ce sujet
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches à ces fins

SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Pour mémoire, la commune de Paulx gère un pôle de services scolaires dont les effectifs ont fortement augmenté ces dernières années en raison de la forte croissance démographique.

Il est constitué d'une école publique, d'un restaurant scolaire servant aux 2 écoles (publique et privée), d'un accueil périscolaire et d'une salle socioculturelle ouverte à toutes les animations (scolaires, périscolaires et Temps d'Activités Périscolaires).

La cantine est désormais saturée. La mise en place d'un self devrait permettre de désengorger le site mais cela suppose un accueil satisfaisant. C'est pourquoi un préau complet doit être construit sur place afin de protéger les enfants des intempéries. La sécurisation de la cour sera effectuée en même temps. Des aménagements phoniques devraient réduire l'impact du bruit sur les rationnaires.

L'école publique ne dispose pas d'assez de préaux. Il y sera remédié par l'ajout d'un préau supplémentaire.

Il n'y a pas non plus assez de sanitaires pour le périscolaire et la cour est trop petite.

La salle socioculturelle Elie Cantin sert aux animations « Musique et Danse » effectuées dans le cadre des écoles. Une projection dans des conditions satisfaisantes doit pouvoir avoir lieu (sono, vidéo...). La salle permet aussi l'organisation de spectacles tout publics. Des animations supplémentaires pourraient y être organisées si la régie était équipée.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 200 454,39 € HT (dont 20 000 € d'imprévus).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DETR - Etat (35%) : 70 159,04 €
- Département (40%) : 80 181,76 €
- Autofinancement pour solde : 50 113,59 €

Total : 200 454,39 € HT

La commune sollicitera auprès du Conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre de la nouvelle politique de soutien aux territoires (éducation)

RECONDUCTION D'UN QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR 2017

Le Conseil municipal peut, en application du Code Général des Collectivités Territoriales - article L 1612-1 engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, décide :

- l'ouverture des crédits suivants sur 2017 qui seront inscrits au budget principal 2017 de la Commune lors de son adoption :

Chapitre comptable	Crédits ouverts au budget 2016	Crédits ouverts au BP 2017
20 - Immobilisations incorporelles	46 000 €	11 500 €
21 - Immobilisations corporelles	99 000 €	24 750 €
23 - Immobilisations en cours	426 500 €	106 625 €

• l'ouverture des crédits suivants sur 2017 qui seront inscrits au budget d'assainissement 2017 de la Commune lors de son adoption :

Chapitre comptable	Crédits ouverts au BP 2016	Crédits ouverts au BP 2017
23 - Immobilisations en cours	92 000 €	23 000 €

• l'ouverture des crédits suivants sur 2017 qui seront inscrits au budget locatifs 2017 de la Commune lors de son adoption :

Chapitre comptable	Crédits ouverts au BP 2016	Crédits ouverts au BP 2017
23 - Immobilisations en cours	20 000 €	5 000 €

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (espaces verts, services proximité et logistique, bâtiment)

Par délibération en date du 15 juin 2006, le conseil communautaire de la Région de Machecoul a mis en place des conventions de mise à disposition du « service espaces verts » de la Communauté de communes au profit des communes adhérentes conformément à l'article L5211-4-1 III du Code Général des collectivités Territoriales.

Afin de permettre une poursuite des interventions communautaires au profit des communes selon les mêmes modalités, il est proposé de renouveler ce type de convention.

Par ailleurs, dans le cadre d'une bonne gestion des services et pour régulariser des interventions des services communautaires dans les communes n'entrant dans aucun champ de compétence et pour lesquelles aucune convention n'est en vigueur, il est proposé la mise en place de conventions de mise à disposition pour les interventions de proximité, logistique et bâtiment.

Il est donc décidé de passer des conventions de mise à disposition des services «espaces verts», «proximité et logistique» et «bâtiment» de la Communauté de communes au profit de la commune de Paulx.

Il est précisé que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique a repris les engagements de la Communauté de communes de la Région de Machecoul.

Conseil Municipal du 21 février 2017

SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES P'TITS PAULX ET CONVENTIONS A RENOUVELER

La convention d'objectifs et de moyens avec l'association les P'tits Paulx est à renouveler. Pour mémoire, cette convention a pour objet de définir les obligations respectives de la commune de Paulx et l'association Les P'tits Paulx.
Pour l'association Les P'tits Paulx :

- Organiser l'accueil des enfants dans le cadre du temps périscolaire, de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi.
- Organiser les activités dans le cadre des Temps d'Accueil Péri éducatifs pour les enfants scolarisés en classes élémentaires de l'École des Prés Verts, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014-2015.
- Organiser des activités et projets à destination des familles.

Pour la commune de Paulx :

- Mettre à disposition de l'association Les P'tits Paulx des locaux communaux afin qu'elle puisse y organiser ses activités,
- Soutenir financièrement les activités mises en place.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2017 ainsi que les conventions relatives à la mise à disposition de personnel.
Le montant de la subvention 2017 est fixé à 50 000 €.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE « PÈRE CEYRAC » DE PAULX

La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 est fixée à 615 euros par élève de Paulx inscrit à l'école privée de Paulx. La convention correspondante sera reconduite en ces termes.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE MARIE DE ST-ETIENNE-DE-MER-MORTE

La participation financière relative aux frais de fonctionnement de l'école privée Ste Marie de Saint Etienne de Mer Morte passe à 600 € par an et par enfant domicilié dans le village de La Brosse à Paulx pour l'année civile 2017.

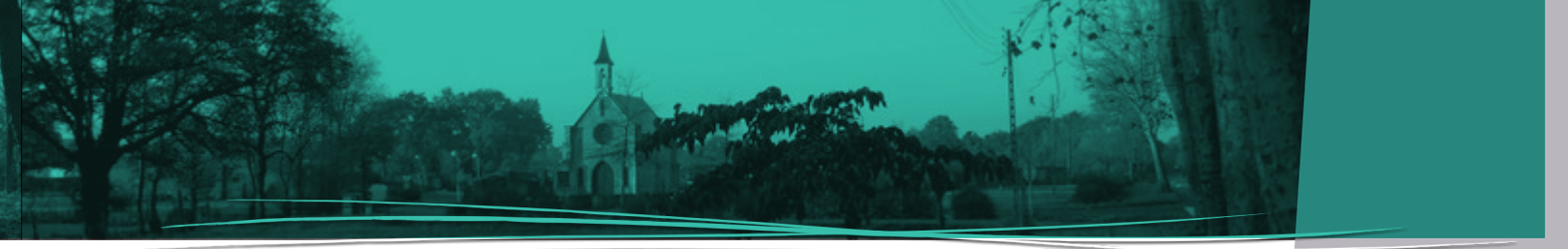

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX SORTIES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DES PRÉS VERT DE PAULX

Pour les sorties scolaires qu'elle organise en 2017, le conseil décide d'attribuer à l'école une aide financière de 18 € par élève concerné.
(15 voix pour 18 € et 1 voix pour 15 €)

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PÈRE CEYRAC

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école privée Père Ceyrac de Paulx vont effectuer un voyage scolaire pédagogique en mai 2017. Le conseil accorde une contribution financière de 40 € par élève domicilié à Paulx.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE COMMUNALE DES PRÉS VERTS

Le montant des participations des communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école publique communale des Prés Verts est fixé à 714.85 Euros par enfant pour l'année 2017.

SYDELA – BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

TRANSFERT AU SYDELA DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES »

Par délibération du 29 octobre 2015, le comité syndical du SYDELA a approuvé un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables comprenant 137 bornes accélérées sur 125 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Le projet porté par le SYDELA sera financé sur ses fonds propres, en investissement comme en fonctionnement, avec une participation de l'ADEME sur la partie « investissement ».

Considérant que notre commune est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la commune.

Le conseil municipal approuve les propositions suivantes:

- transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- signature de tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal :

- approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu susvisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public,
- s'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

CREATIONS DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DES APPELLATIONS DE GRADES

Pour mémoire, la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations a conduit à la modification de plusieurs textes statutaires ou indiciaires, dont ceux relatifs à la restructuration des grilles de rémunération.
Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Ancien CADRE ou EMPLOI	Nouveau CADRE ou EMPLOI	Catégorie d'emploi	Effectif
Attaché		A	1
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Adjoint administratif territorial	C	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 2ème classe	C	1
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	C	1
		TOTAL	6

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET – 13.43/35ÈME PAR SEMAINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la surveillance à la cantine scolaire et à l'école publique nécessite la présence d'un agent. Ce besoin étant devenu durable il est proposé de faire passer une personne en contrat à durée déterminée sur un poste de titulaire.
Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à Temps Non Complet à raison de 13.43/35ème par semaine, à compter du 27 février 2017.

Au tableau des effectifs, le nombre d'adjoints territoriaux d'animation à Temps Non Complet sera de 1 au 27 février 2017.

CRÉATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE

4 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade en 2017.
Il propose d'ouvrir les postes correspondants afin de permettre les avancements au sein de la collectivité.
Le conseil municipal, décide la création des postes qui suivent à compter du 1er mars 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à 32/35ème par semaine
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 28/35ème par semaine
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 24/35ème par semaine

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

SUBVENTION FSIL GP – TRAVAUX DE VOIRIE VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Il convient d'améliorer la sécurité des personnes tant à l'entrée du bourg de Paulx qu'à l'intérieur. Des travaux sont donc nécessaires pour sécuriser la circulation en particulier des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les estimations des dépenses s'élèvent à 62 350 € HT pour les aménagements de sécurité de la route de la Limouzinière et à 87 433 € HT pour le plan de mise en accessibilité de la voirie (mise aux normes) auxquels il convient d'ajouter une provision de 20 000 € HT pour imprévus soit un total de 169 783 € HT.
Le plan de financement prévisionnel s'établit désormais comme suit :

- DETR – Etat (25%) : 42 446 €
- Amendes de police : 12 206 €
- FSIL GP (45%) : 76 402 €
- Autofinancement pour solde : 38 729 €

Total : 169 783 € HT
La commune sollicitera l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités (mise aux normes et sécurisation des équipements publics).

CHANGEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LES INDEMNITÉS DE MAIRE ET D'ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat ;
Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) modifiant l'indice brut terminal de la fonction publique ;
Le conseil décide, avec effet au 1er janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints comme suit :
Population : 1000 à 3499 habitants
Maire : 35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints : 13,43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseil Municipal du 22 mars 2017

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Les comptes de gestion (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) établis par M. Thevenot, Receveur Municipal, pour l'année 2016 sont adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2016 (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.
Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

LOCATIFS :
Excédent de fonctionnement de clôture de 68 673,46 €
Déficit d'investissement de clôture de 11 295,74 €
11 295,74 € sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 57 377,72 € en section de fonctionnement.

COMMERCE DE PROXIMITÉ :
Excédent de fonctionnement de clôture de 10 240.74 €
Déficit d'investissement de clôture de 0 €
0 € sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 10 240,74 € en section de fonctionnement.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :
Excédent de fonctionnement de clôture de 48 075,33 €
Déficit d'investissement de clôture de 0 €
48 075,33 € sont reportés en section de fonctionnement.

LOTISSEMENT :
Excédent de fonctionnement de clôture de 74 210,91 €

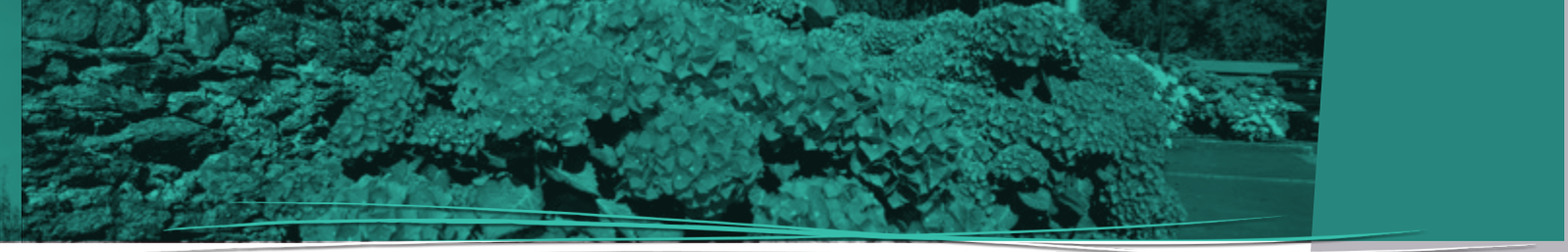

Déficit d'investissement de clôture de 19 193,25 €
Compte tenu de la nature de ce budget (comptabilité de stocks) les 74 210,91 € sont reportés en section de fonctionnement.

ASSAINISSEMENT :
Excédent de fonctionnement de clôture de 99 203.,05 €
Déficit d'investissement de clôture de 11 808,97 €
Reste à réaliser :
Dépenses : 23 855,28 € • Recettes : 21 724,00 €
Soit un déficit de 2 131,28 €
13 940,25 € sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 85 262,80 € en section de fonctionnement.

COMMUNE :
Excédent de fonctionnement de clôture de 639 369.99 €
Excédent d'investissement de clôture de 513 701.96 €
Reste à réaliser :
Dépenses : 141 405.41 € • Recettes : 150 077.00 €
Soit un excédent de 8 671,59 €
le solde soit 639 369,99 € affecté en section de fonctionnement.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SYDELA)

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.
Dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité a été constitué en juillet 2015 avec le SYDELA.
A ce jour il apparait que la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion. Le conseil municipal autorise la signature d'un avenant n°1 à la convention constitutive du groupement.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire la mission d'inspection en Hygiène et Sécurité au travail dans la durée et la continuité de la démarche de prévention des risques professionnels,
Il est décidé de passer convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique. La mission d'inspection sera confiée à un agent du service prévention des risques professionnels du Centre de gestion dans le domaine de la santé et sécurité au travail pour la commune de Paulx. La convention arrivera à échéance le 31 décembre 2020. A titre d'information, le tarif horaire pour 2017 s'établit à 54 €.

CESSION DE PARCELLES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA RÉALISATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT PAULX / MACHECOUL-SAINT-MÊME

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de céder des parcelles au Département de Loire-Atlantique afin de lui permettre de réaliser la voie rapide qui contournera les bourgs de Paulx et de Machecoul-Saint-Même.
Les parcelles concernées sont :

- ZB n°153 – « la Charouillère » pour 4 ares 23 centiares
- ZB n°154 – « la Charouillère » pour 8 ares 96 centiares
- ZB n°155 – « la Charouillère » pour 2 ares 31 centiares

soit un ensemble de 15 ares 50 centiares (ces parcelles proviennent de la parcelle ZB n°56).
S'agissant d'une cession entre collectivités publiques pour la réalisation d'un projet d'intérêt général il est décidé d'effectuer cette cession à titre gratuit.

Conseil Municipal du 11 avril 2017

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 (BUDGETS ANNEXES)

Les budgets primitifs 2017 sont adoptés comme suit :

- LOCATIFS : 72 177.72 € en fonctionnement et 42 285.79 € en investissement
- LOTISSEMENT : 153 322.16€ en fonctionnement et 43 391.50 € en investissement
- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : 73 733.83 € en fonctionnement et 9 158.50 € en investissement
- COMMERCE DE PROXIMITE : 20 070.07 € en fonctionnement et 9 193.25 € en investissement
- ASSAINISSEMENT : 146 948.91 € en fonctionnement et 205 397.08 € en investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2017

Le budget primitif 2017 est adopté comme suit :
1 799 224.99 € en fonctionnement et 2 698 701.51 € en investissement (deux abstentions)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 - atténuations de charges	14 060,00
70 - produits des services	101 500,00
73 - impôts et taxes	424 165,00
74 - dotations et participations	443 330,00
75 - autres produits de gestion courante	163 800,00
002 - résultat antérieur reporté	639 369,99
divers	13 000,00
TOTAL	1 799 224,99

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - charges à caractère général	483 247,53
012 - charges de personnel	232 000,00
014 - atténuations de produits	20 785,00
65 - autres charges de gestion courante	260 184,00
charges financières et exceptionnelles	47 756,91
amortissements et provisions	13 481,55
financement de l'investissement	741 770,00
TOTAL	1 799 224,99

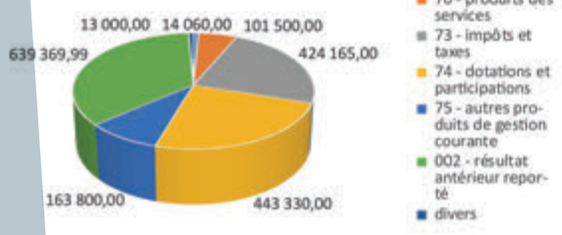

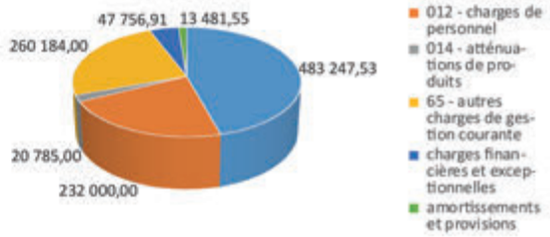

Le conseil décide de verser des avances remboursables au budget annexe commerce de proximité (7 065,19 € pour l'exercice 2017), qui seront effectivement remboursées au budget principal lorsque la charge des emprunts sera soldée.
Il décide également, pour équilibrer comptablement le budget annexe lotissement 2017, de prévoir une avance remboursable de 24 198,25 € au compte 168741 à prélever sur le budget principal de la commune.
Quelques investissements envisagés dont notamment :

- Révision du plan d'occupation des sols (POS) et transformation en plan local d'urbanisme (PLU)
- Travaux de restructuration administrative et physique du cimetière
- Travaux d'accessibilité
- Travaux connexes aux 2 aménagements fonciers
- Travaux de voirie pour l'amélioration de la sécurité
- Travaux groupe scolaire et salle Elie Cantin
- Sécurisation des bâtiments...

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Une fraction de la taxe d'habitation est transférée à la communauté de communes de Sud Retz Atlantique et donnera lieu à compensation de sa part (suite à fusion des communautés de communes).

AMÉNAGEMENT FONCIER INTERCOMMUNAL : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

La convention initiale signée par le président du conseil départemental de Loire-Atlantique et le maire de la commune de Paulx est complétée comme suit :

« Le différentiel entre la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) versé par l'État à la commune de Paulx est pris en charge financièrement par le Département. Son montant s'ajoute au budget prévisionnel des travaux connexes. Son paiement sera effectué en un seul versement par le Département à la commune de Paulx, sur présentation des justificatifs correspondants. »

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose la liste de présentation en non valeurs des titres irrécouvrables pour un montant de 2,60 €.
Cette somme correspond à des dettes de loyers inférieures au seuil de poursuite qui ne peuvent donc plus être recouvrées par le receveur municipal. Elle sera imputée sur le compte 6541 du budget « locatifs ».

Conseil Municipal du 20 avril 2017

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire expose au conseil que la fusion des communautés de communes de la Région de Machecoul et de Loire-Atlantique Méridionale en communauté de communes Sud Retz Atlantique a engendré un débasage du taux de Taxe d'Habitation par les services fiscaux. Le taux de référence 2016 de la TH passerait de 12,13 % à 8,13%.
La communauté de communes devant reverser une dotation de compensation à la commune de Paulx.
Il évoque notamment les conséquences pour les contribuables, les effets en termes d'effort fiscal pour la commune et les liens avec la fiscalité intercommunale. Il convient ensuite de tenir compte des votes effectués par les autres communes voisines qui se trouvent dans la même situation et d'harmoniser les taux entre elles. Par ailleurs, la communauté de communes doit proposer des abattements à son propre conseil, ce dernier ne s'étant pas encore prononcé à ce jour.

M. le Maire donne enfin lecture des données contenues dans l'état de notification des taux d'imposition de 2017.

Pour la fixation du taux de TH, il est proposé 3 possibilités :
1 - fixation du taux de TH à 8,13%
2 - fixation du taux de TH à 10,13%
3 - fixation du taux de TH à 12,13%

Conseil Municipal du 16 mai 2017

Il est également proposé de procéder à un vote à bulletin secret.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour un taux de TH à 10,13% et 7 voix pour un taux à 12,13% décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes « ménages » pour 2017, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10,13 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 5.06 % (maintien du taux de 2016)
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 16,62 % (maintien du taux de 2016)

Le budget principal 2017, établi avec un taux de TH notifié de 8,13% est modifié pour prendre en compte le nouveau taux voté de 10,13%.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE POUR 2018

Il est procédé au tirage au sort, qui porte sur la liste générale des électeurs de la commune :

- M. Boucard Yoann
- Mme Lepigeon Gaëtane née Houille
- M. Peant Raymond
- M. Primus Renato
- M. Durand Fernand
- Mme Guilloton Véronique née Gourhand

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS A L'ÉCOLE DES PRÉS VERTS

L'école publique des Prés Verts est susceptible d'accueillir des enfants de moins de 3 ans. Compte tenu des arguments développés par l'école, il est proposé de donner une suite favorable à la demande du corps enseignant. A titre d'information l'accueil aurait lieu 2 matinées par semaine.

Par 14 voix pour et 5 voix contre, il est décidé d'accueillir les enfants de moins de 3 ans au sein de l'école publique.
Par ailleurs, la commune a la faculté de ne pas participer au financement des élèves de moins de 3 ans scolarisés à l'école privée Père Ceyrac.

Par 18 voix pour et 1 voix contre, le conseil autorise la signature d'un avenant à la convention établie avec l'Ogec de Paulx afin d'intégrer cette exclusion.

ACQUISITION DE JEUX EXTÉRIEURS SUR LA ZONE DE LOISIRS DES PRÉS VERTS

Il est proposé de développer l'aire de jeux des Prés Verts.
La proposition de la Société Ekip collectivités (sise à Rochefort Samson) est retenue pour un montant de 8 808,30 € HT. Celui-ci comprend la fourniture de plusieurs équipements : tour palmier, passerelle, table de ping-pong, poutre d'équilibre, bancs…

SUBVENTION RÉGIONALE GROUPE SCOLAIRE

La commune sollicitera une aide financière auprès du Conseil Régional Pays de la Loire au titre du Pacte régional pour la ruralité en complément du dossier de travaux validé par le conseil municipal du 16 janvier dernier (10%).

TRAVAUX CONNEXES

Pour information, les travaux connexes à l'aménagement foncier communal avaient été évalués à 164 189 € HT (hors honoraires).

Le cabinet SODEREF, maître d'œuvre de l'opération, propose des travaux de confortement des plantations (vérification de la prise des plans et replantage) pour un montant de 20 000 €.

Tenant compte des économies faites par ailleurs, l'estimation serait portée à + 15 000 €. Le Conseil départemental pourrait en prendre une partie en charge (les frais de bornage de 3 000 € resteraient à la charge exclusive de la commune).
Un arrêté préfectoral autorisera la pénétration sur les propriétés privées.

ECLAIRAGE PUBLIC : ACQUISITION DE 6 HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur le Maire expose au conseil l'intérêt que représente la mise en place d'horloges astronomiques sur les installations d'éclairage public.
La société SAGE sise à Machecoul-Saint-Même estime le coût de mise en place d'une horloge à 787,75 € HT.
Le conseil décide de faire installer 6 unités (soit 4 726,50 € HT).

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose la liste de présentation en non valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 104.05 €.
Cette somme correspond à des dettes inférieures au seuil de poursuite qui ne peuvent donc plus être recouvrées par le receveur municipal. Elle sera imputée au compte 6541 du budget principal de la commune.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : PERMANENCES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Il est rappelé que les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sécurité des bâtiments : alarme ou vidéo salle des sports
- 14 panneaux de signalisation à changer : devis de 1 091,20 € HT (société Accès Atlantique)
- Relais Petite Enfance : convention à actualiser suite aux fusions de communes

Conseil Municipal du 21 juin 2017

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE L'ASSAINISSEMENT (SAUR) SUR L'EXERCICE 2016

La SAUR, délégataire du service d'assainissement de la commune remet un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public durant l'exercice 2016 ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Il permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il en est fait une présentation synthétique. Ce document est consultable en Mairie.
Il faut souligner que les mauvais raccordements des particuliers génèrent beaucoup d'eaux parasites et pénalisent l'exploitation de la station d'épuration.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES AUX CYCLES DE TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires s'applique depuis la rentrée scolaire 2014/2015 pour les enfants de l'école des Prés Verts. Dans ce cadre, des cycles d'activités périscolaires sont organisés en partenariat avec l'association « Les P'tits Paulx ».
La participation financière demandée aux familles, qui s'appliquera à la prochaine rentrée scolaire, est maintenue comme suit à :
• 5 € par enfant par période

DÉSIGNATION DU FOURNISSEUR DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Une consultation a été effectuée, afin d'assurer la fourniture de repas en liaison chaude pour la cantine scolaire. La consultation portait sur la fourniture estimée de 27 000 repas par an sur 2 années scolaires.
Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société ELIOR sise à Nantes comme suit :
Prix du repas : 3,51 € HT
Options pour le pain et la mise à disposition de matériel : 0,10 € par repas
Ce qui porterait le coût total du repas enfant à 3,61 € HT (4,21 € HT l'unité pour 150 repas adulte).
Ce prix serait applicable à partir de la rentrée scolaire 2017/2018

TARIFS 2017 / 2018 DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LES FAMILLES

Le prix du repas pour la rentrée scolaire 2017/2018 est fixé comme suit :
- 3,90 € - tarif « régulier »
- 4,15 € - tarif « occasionnel »

ACHAT DE PARCELLES À LA SAFER POUR LES MESURES COMPENSATOIRES DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER DE PAULX / MACHECOUL-ST-MÊME (voie rapide)

Pour mémoire, dans le cadre des dossiers réglementaires environnementaux liés à l'aménagement foncier, agricole et forestier de Paulx-Machecoul-St-Même (étude d'impact et dossier de dérogation au régime de protection des espèces), le Département s'est engagé pour assurer la pérennisation des mesures compensatoires aux impacts sur l'environnement. Ainsi, des parcelles incluses dans la réserve foncière préfinancée par le Département via la SAFER, sont destinées à accueillir les mesures compensatoires garanties par une maîtrise publique.
Afin de veiller à la bonne gestion et au respect des modalités d'entretien liées à ces terrains, la commune de Paulx s'est portée candidate, conjointement et solidairement avec le Département, pour l'attribution à son compte de trois parcelles.
Désormais la commune de Paulx doit faire l'acquisition effective des parcelles concernées :
• YB 22 : 1 ha 26 a 23 ca • YD 6 : 70 a 02 ca • ZZ 10 : 1 ha 58 a 33 ca
soit un ensemble de 3 ha 54 a 58 ca pour un euro (1€) symbolique ainsi qu'une provision prévisionnelle pour acte notarié de 450€.
Le conseil municipal autorise la passation de l'acte notarié.

Conseil Municipal du 30 juin 2017

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE PAULX POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2017

Dans toutes les communes du département de la Loire-Atlantique, les conseils municipaux se réunissent, conformément au décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le vendredi 30 juin 2017 pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires (ou supplémentaires) et de leurs délégués suppléants. Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.
Après élection et conformément au procès-verbal sont donc proclamés élus :
1 - M. Charriau Jean-Paul – Délégué • 2 - Mme Chiffoleau Annie – Délégué • 3 - M. Pont Olivier – Délégué
4 - Mme Simoneau Darlène – Délégué • 5 - M. Gauthier Christian – Délégué • 6 - Mme Taugeron Anne-Marie – Suppléant
7 - M. Thomas David - Suppléant • 8 - Mme Desverronnieres Catéléna – suppléant

Les élections sénatoriales se tiendront le 24 septembre 2017.

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX CONNEXES AMÉNAGEMENT FONCIER DE PAULX / MACHECOUL-SAINT-MÊME

Monsieur le Maire rappelle que des travaux connexes à l'aménagement foncier intercommunal de Paulx / Machecoul-Saint-Même doivent être réalisés. Les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre sont les suivants :
• Études d'Avant-Projet (AVP)
• Études de Projet (PRO)

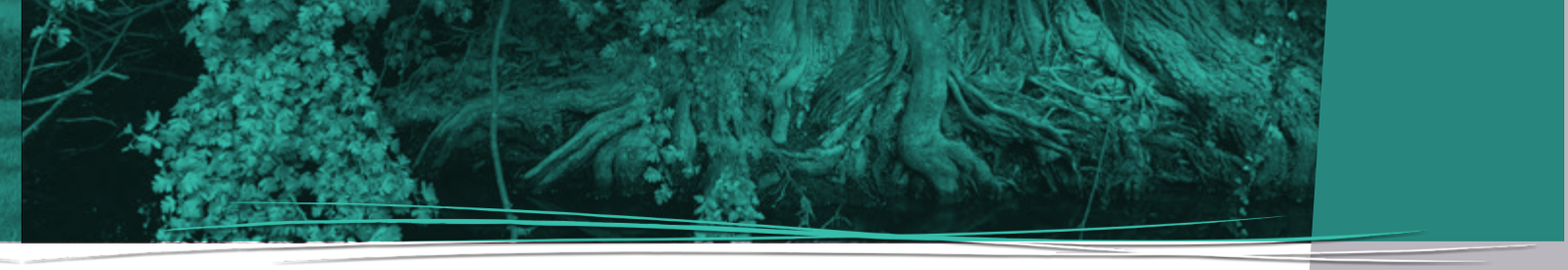

- Assistance pour la passation du contrat de travaux (ACT)
- Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR)

Après présentation des résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre, effectuée selon la procédure des marchés à publicité adaptée, le conseil retient la proposition du groupement SODEREF Atlantique (Saint Herblain) / La ville est belle (Orvault) pour un montant de 57 842,90 € HT.

Conseil Municipal du 25 juillet 2017

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX CONNEXES DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER COMMUNAL DE PAULX

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises, effectuée selon la procédure des marchés à publicité adaptée, afin de réaliser les travaux connexes à l'aménagement foncier communal de Paulx. Il est précisé que cette consultation a été publiée le 14 juin 2017 sur le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics), ainsi que sur marchesonline.com.
L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre SODEREF.
Le conseil municipal décide de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : terrassements, voirie et assainissement – Murail (Bois-de-Céné) pour 78 426,90 € HT
- Lot 2 travaux de plantation – VERDE TERRA (Bouguenais) pour 57 125,87 € HT

L'option du lot 2 « confortement pendant la troisième année de plantation » est comprise dans le prix.
Les travaux devraient commencer mi-septembre

CONVENTIONS AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA GESTION DES MESURES COMPENSATOIRES – AMÉNAGEMENT FONCIER DE PAULX / MACHECOUL-SAINT-MÊME

Le Conseil départemental estime nécessaire d'établir des conventions de gestion de mesures compensatoires aux impacts environnementaux de l'aménagement foncier de Paulx / Machecoul-Saint-Même, entre les propriétaires fonciers et le Département.
Les propriétaires s'engagent à respecter les prescriptions du Département concernant les mares et les fûts à déplacer (Grand capricorne).
La commune de Paulx est concernée en qualité de propriétaire des parcelles cadastrées section ZZ n°10, section YB n°22 et section YD n°6, et de la mare située au droit du chemin de La Girairière.
Par ailleurs, le Département propose de passer des conventions tripartites entre les propriétaires privés, le Conseil départemental et la commune de Paulx pour les autres cas.
Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les conventions à intervenir avec le Département.

RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS

Compte-tenu du départ d'un agent en disponibilité pour un an et pour assurer la continuité du service public, il est décidé de créer deux emplois à compter du 15 septembre 2017 pour une durée de 12 mois maximum :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial pour l'agence postale communale à raison de 15.25/35ème hebdomadaires
- Un emploi d'adjoint administratif territorial pour l'accueil polyvalent de la mairie à raison de 15/35ème hebdomadaires

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

SUBVENTION A L'OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE MARIE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MER MORTE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de subvention présentée par l'OGEC de l'école privée Ste Marie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte à propos d'un voyage scolaire de découverte qui se déroulera en novembre 2017. Un enfant domicilié dans le village de La brosse sur la commune de Paulx est concerné. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 40 €.

CONVENTION DE FINANCEMENT TRAVAUX DE BUSAGE À LA CATROUSSIÈRE (ATLANTIC'EAU)

Monsieur le Maire expose au conseil que des travaux de busage, permettant de résoudre un problème d'évacuation des eaux pluviales du château d'eau de La Catroussière, doivent être réalisés.
Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 046 € HT financés à 50 % par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (Atlantic'Eau) soit 1 023 € HT. Une convention à caractère technique et financier précisera les obligations d'Atlantic'Eau et de la commune. Les propriétaires d'un terrain impacté par les travaux financeront 25 % du montant de l'opération.
Le conseil municipal décide de réaliser les travaux dans ces conditions.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNÉE 2016

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (« Atlantic'eau ») remet son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016 (consultable en mairie).
Son contenu ayant été exposé, le conseil en prend acte.
Il est à noter que le prix de la part fixe va baisser.

FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE – PRÉCISION SUR LE MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée, afin d'assurer la fourniture de repas en liaison chaude pour la cantine scolaire, selon la procédure des marchés à publicité adaptée. Un avis a été publié le 1er juin 2017 sur Ouest France ainsi que sur la plate-forme Marchésonline. La consultation portait sur la fourniture estimée de 27 000 repas par an sur 2 années scolaires.
La société ELIOR sise à Nantes a remis une proposition de prix comme suit : Prix du repas : 3,51 € HT
Options pour le pain et la mise à disposition de matériel : 0,10 € par repas
Ce qui portait le coût total du repas enfant à 3,61 € HT (4,21 € HT l'unité pour 150 repas adulte).
Ce prix intègre la reprise du personnel actuel et est applicable à partir de la rentrée scolaire 2017/2018.
Suite à la délibération prise le 21 juin 2017, la préfecture, par lettre en date du 18 août 2017, a demandé de préciser expressément le montant global du marché.
La présente délibération remplace la précédente en précisant que le montant global prévisionnel du marché avec la société ELIOR s'élève à 196 203 € HT pour une durée de 2 ans.

DON AUX VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA

L'ouragan IRMA a frappé la population de Saint-Barthélemy et Saint Martin, avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables. L'association des Maires de France invite les communes à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes via les ONG mobilisées sur place notamment la Protection civile et la Croix-Rouge.
Monsieur le Maire propose de participer à cette action.
Le conseil municipal, par 6 voix pour un don de 500 € et 9 voix pour un don de 1000 €, décide de verser une somme de 1 000 € à La Protection Civile au bénéfice des victimes de l'ouragan IRMA.

INFORMATIONS :

- Le dossier du GAEC de l'Enclos de Saint-Etienne-de-Mer-Morte relatif à l'élevage de vaches laitières a été accepté par les services de l'État.
- Recrutement : Patricia Hamon à l'agence postale et Martine Chiffoleau à l'accueil de la mairie (contractuelles)
- ZAC : dossier Loi sur l'eau
- Ecoles : insonorisation de la cantine, surveillance pendant les repas, association de parents d'élèves (école publique), rythmes scolaires, convention avec la commune de la Marne
- Consultation des programmistes pour la restructuration commerciale du bourg
- Vitesse de circulation dans le bourg
- Remaniement du cadastre – affichage en mairie

Conseil Municipal du 24 octobre 2017

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 2018

Il convient d'actualiser, pour 2018, les tarifs des redevances recouvrées par les services de la SAUR au profit de la Commune de Paulx.

Pour mémoire les tarifs appliqués en 2017 sont les suivants :

- Surtaxe : 0,98 € HT/m^3 d'eau consommé,
- Abonnement : 22 € HT/an

Les tarifs pour l'année 2018 sont fixés comme suit :

- Surtaxe : 1 € HT/m^3 d'eau consommé,
- Abonnement : 22 € HT/an

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LEUR ACTIVITE 2017

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers de Paulx :1000 €
- Anciens combattants Paulx : 300 €
- Club du 3ème Age : 350 €
- APEL école Père Ceyrac : 550 €
- Le Réveil Palucéen (Twirling) : 1200 €
- Football Club de Paulx : 1800 €
- Choltière Paulx-Mer-Morte Basket Club : 2000 €
- Association de chasse de Paulx (communale) : 250 €
- Billard Loisir de Paulx : 100 €
- Cha'Paulx et Santiags 44 : 150 €
- Gilles de Retz Musique : 600 €
- Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne : 70 €
- Société des Historiens du pays de Retz : 100€
- Amicale des Donneurs de Sang : 40 €
- Assoc. Travailleuse Familiale Rurale : 50 €
- Stéphanoise Remplaçante : 50 €
- COS du district de Machecoul : 67 €
- ADAPEI : 150 €
- Association La Clairière – sport adapté : 50 €
- APF (assoc. Paralysés de France) : 100 €
- La Croix d'Or : 50 €
- AFSEP (sclérose en plaque) : 50 €
- Restos du cœur : 150 €
- Secours catholique : 100 €
- ADICLA : 339.83 €

TOTAL : 9 666.83 €

TRAVAUX EGLISE (CLOCHER-HORLOGE)

Le rapport d'entretien de l'installation campanaire fait ressortir un certain nombre de travaux à effectuer.
Le conseil retient le devis de l'entreprise Art Camp qui propose les interventions suivantes pour un montant de 3 210 € HT :

- Remplacement du moteur de volée de la cloche 4, remise en route des cadrans, bras de tintement cloche 1 ;
- Restauration du cerveau de la cloche 3

Il convient d'ajouter la mise en place de grillages anti-volatiles dans la tour de l'église pour 2 450 € HT. Le total de l'opération s'élève à 5 660 € HT.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SYDELA – LOTISSEMENT ALLÉE CAVALIÈRE ET RUE DES BABINIÈRES

Il convient de poursuivre le programme de modernisation de l'éclairage public de Paulx, sachant que le dispositif de financement actuel est particulièrement avantageux, tout en réduisant les consommations d'énergie.
Le conseil décide de traiter le lotissement Allée Cavalière et rue des Babinières. Les travaux projetés se présentent comme suit :

- Lotissement Allée Cavalière (remplacement de 10 lanternes) – coût des travaux estimé à 18 500 € HT avec une participation communale estimée à 9 620 € HT
- Lotissement Allée Cavalière (remplacement de 30 lanternes) – coût des travaux estimé à 55 000 € HT avec une participation communale estimée à 28 600 € HT
- Travaux de réseaux rue des Babinières - coût des travaux estimé à 20 000 € HT avec une participation communale estimée à 10 400 € HT
- Matériel d'éclairage rue des Babinières - coût des travaux estimé à 37 000 € HT avec une participation communale estimée à 19 240 € HT

pour un total de travaux de 130 500 € HT dont 67 860 € HT de participation communale.
Jusqu'au 31 décembre 2017 une aide supplémentaire de 75€/lanterne permettrait d'abaisser le coût total restant à la charge de la commune de Paulx à 63 135 € HT.

PARKING PROXI

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'aménager le parking public près du magasin Proxi pour notamment permettre l'implantation d'une aire de recharge destinée aux véhicules électriques. L'entreprise Bodin propose une intervention pour 13 794,73 € HT alors que la SARL Crochet propose un devis de 12 510,50 € HT pour les mêmes prestations.
Il serait judicieux de réaliser en même temps un enrobé à chaud sur la partie droite du parking pour 1 824 € HT.
Le conseil municipal, retient l'offre de l'entreprise la moins chère, à savoir la SARL Crochet sise à La Garnache, pour un montant prévisionnel de 12 510,50 € HT auquel il convient de rajouter une option de 1 824 € HT (soit un total estimé à 14 334,50 € HT).

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA LIMOUZINIÈRE

Il est prévu d'aménager une continuité piétonne rue de la Limouzinière et de sécuriser le carrefour RD13 et 263.
Le cabinet de géomètres CDC Conseils, sis à Machecoul-Saint-Même, pourrait effectuer les études afin de réaliser les travaux. Les opérations topographiques s'élèvent à 1 020 € HT.
Le cabinet propose également d'assurer toute la maîtrise d'œuvre du chantier depuis l'esquisse d'aménagement jusqu'à l'assistance aux opérations de réception pour un montant de 9 685 € HT.
Le conseil municipal confie donc ces missions à CDC Conseils pour un montant total de 10 705 € HT.

RADAR DE VITESSE ET AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA MOTTE NOIRE

Pour inciter les véhicules à ralentir la commune pourrait installer un radar de vitesse à l'entrée du bourg. La société ElanCité, sise à Orvault, propose un radar avec affichage de la vitesse pour un montant de 2 220 € HT. La communauté de communes Sud Retz Altlantique serait chargée de la mise en place.
Le conseil décide d'acquérir ledit radar.

CHOIX D'UN ARCHITECTE AMÉNAGEMENT ABORDS SALLE POLYVALENTE (SELF)

Il était envisagé de réaliser des travaux tels que sas, préau, cours etc…
Un architecte est nécessaire pour le dépôt du permis de construire.
Une « commission self » se réunira afin de préciser les éléments du projet.

PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT PAR SOLIHA

Le projet consiste en la réalisation dans l'ancien hôtel-restaurant d'un ensemble de logements d'insertion de 180 m2. Ce bâtiment situé au cœur du bourg, 2 Grande Rue, pourrait accueillir 4 logements de type 2 d'environ 45 m2 sur 2 niveaux et des greniers.
L'organisme SOLIHA 44 (Solidaires pour l'Habitat) serait maître d'ouvrage de l'opération. Un bail à réhabilitation d'une durée de 35 ans entre la commune de Paulx, qui est propriétaire des bâtiments, et SOLIHA permettrait d'encadrer l'opération dont le coût prévisionnel s'élève à 366 480 € TTC. Le coût pour la commune s'élèverait à 50 000 € duquel 20 000 € de subvention du Département pourraient être déduits.
Le conseil donne un accord de principe à la réalisation de la réhabilitation de l'ancien restaurant par SOLIHA 44.

PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA MARNE (ÉCOLE PUBLIQUE)

En attendant la construction d'une école publique par la commune de La Marne, l'école publique de Paulx pourrait accueillir quelques élèves domiciliés dans cette commune. Les 2 communes passeront une convention pour 2 ans qui prévoira la prise en charge par La Marne des frais engagés par la commune de Paulx.
Le conseil donne son accord de principe pour recevoir des élèves de La Marne à l'école de Paulx et pour passer une convention qui régira les engagements des 2 communes.

DÉCISION MODIFICATIVE

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
041	2315	Installation, matériel et outillage technique	+1 188.14
041	2315	Installation, matériel et outillage technique	+84 045.19

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
041	2031	Frais d'étude	+1 188.14
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+84 045.19

Conseil Municipal du 21 novembre 2017

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Anaëlle Charriau mettant fin à ses fonctions de conseillère municipale et souhaite la bienvenue à Mme Nadège Collin qui prend la relève.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Mme Nadège Collin, suivante de liste, siège désormais au sein du conseil municipal.
Elle remplace la conseillère sortante au sein des commissions :

- « École, jeunesse, petite enfance» ;
- « Affaires sociales, CCAS, Personnes âgées, associations ».

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mme Charriau était membre du conseil d'administration du CCAS. En cas de siège rendu vacant dans le collège des élus, il est alors procédé à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus au sein du conseil municipal dans un délai de 2 mois.
Par délibération en date du 24 avril 2014, le conseil municipal avait fixé la composition du conseil d'administration du CCAS en prévoyant, outre le Maire qui en est son président, 8 membres dont 4 élus.
Après vote, sont respectivement élus par 17 voix exprimées les 4 membres de la liste ci-dessous :

- Mme Chiffoleau Annie
- M. Barteau Patrice
- Mme Simoneau Darlène
- Mme Collin Nadège

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET GEMAPI : MODIFICATION STATUTAIRES

La loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, l'eau et l'assainissement deviennent des compétences obligatoires pour les communautés de communes.

COMPÉTENCE EAU :

La communauté de communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) souhaite modifier ses statuts afin de prendre la compétence « eau » au 31/12/2017 afin de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée dès 2018, mais sans volonté d'exercer directement cette compétence.
Le Conseil Municipal

- approuve l'adhésion de la communauté de communes Sud Retz Atlantique pour 5 de ses communes membres (La Marne, Machecoul-Saint-Même, Paulx, Saint-Mars-de-Coutais, Villeneuve-en-Retz) au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) du Pays de Retz au 1er janvier 2018 ;
- approuve en conséquence la modification des statuts du SIAEP du Pays de Retz au 1er janvier 2018 en actant de :
  - l'adhésion au Syndicat de la communauté de communes Sud Retz Atlantique pour les 5 communes suivantes : La Marne, Machecoul-Saint-Même, Paulx, Saint-Mars-de-Coutais, Villeneuve-en-Retz
  - la transformation du syndicat intercommunal en Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) du Pays de Retz ».

COMPÉTENCE GEMAPI :

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ».
La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020) affectée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette compétence est automatiquement transférée des communes aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018.

La loi prévoit que la compétence GEMAPI est exercée directement par l'EPCI ou par transfert à un syndicat mixte.
Dans notre cas c'est le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) qui exercera en fait la compétence GEMAPI.
Le SAH sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la modification de ses statuts liée à cette nouvelle compétence de l'intercommunalité, approuvée par délibération du Comité Syndical du 7 novembre 2017.
La communauté de communes Sud Retz Atlantique devient donc membre du SAH en représentation-substitution des communes de Villeneuve-en-Retz, Corcoué-sur-Logne, La Marne, Machecoul-Saint-Même, Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais, Touvois.
Le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique qui en découle.

TARIFS LOCATION DE SALLES, CIMETIERE, DROITS DE PLACE (applicables au 1er janvier 2018)

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2018 :

LOCATIONS DES SALLES :

	Rue du Pavillon	Salle Elie Cantin		Rue du Pavillon	Salle Elie Cantin
Vin d'honneur			Repas chaud		
Habitants de Paulx	100€	130€	Habitants de Paulx	180€	
Hors commune	120€	160€	Hors commune	240€	
Repas froid			Assemblée Générale – réunion à but lucratif	80€	
Habitants de Paulx	140€		Réveillon (habitants Paulx)	250€	
Hors commune	170€		Caution	250€	250€
Forfait chauffage	40€	40€	Caution ménage	50€	50€

CIMETIÈRE :

- Concession 30 ans : 200 €
- Concession 50 ans : 400 €
- Colombarium 30 ans : 200 €
- Cavurne 30 ans : 200 €

DROITS DE PLACE :

Vente de pizzas ou tout autre activité : 80 € pour une année

RYTHMES SCOLAIRES

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser, à titre dérogatoire, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les organisations mises en place dans les communes nécessitent de tenir compte des besoins et du rythme des élèves ainsi que de l'avis des communes et des conseils d'école.

L'organisation des rythmes scolaires dans les écoles implique aussi de prendre en compte les contraintes éventuelles propres au transport scolaire.

Le conseil d'école de l'école publique des Prés Verts, composé de parents et des enseignants, s'est prononcé en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Sachant que la décision ultime n'incombe pas à la commune, Monsieur le Maire invite le conseil à émettre un avis.
Le Conseil Municipal, par 1 voix pour le maintien de la semaine à 4.5 jours, 9 abstentions et 8 voix pour le retour à la semaine de 4 jours, émet un avis favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours.

TRAVAUX VOIRIE – PARKING PROXI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2017, il avait été prévu de faire réaliser par une entreprise des travaux d'aménagement du parking public près du magasin Proxi.

Ces travaux pourraient en fait être réalisés par la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Le Conseil Municipal rapporte la délibération antérieure et autorise par conséquent la communauté de communes à procéder aux travaux.

CHOIX DU COORDINATEUR SÉCURITÉ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX CONNEXES AMÉNAGEMENT FONCIER PAULX / MACHECOUL

Dans le cadre du projet des travaux connexes à l'aménagement foncier sur les territoires de Paulx et Machecoul-Saint-Même, la commune de Paulx a lancé une consultation pour désigner un coordinateur sécurité prévention santé (SPS) afin d'assurer la sécurité et la protection de la santé de toutes les personnes qui interviennent sur les chantiers de terrassement, voirie, réseaux, hydraulique et plantations pour une opération de 2ème catégorie.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société APAVE (Saint Herblain) pour un montant de 3 600 € HT.

Tribune d'expression libre

GROUPE D'OPPOSITION « POURSUIVONS LA DYNAMIQUE »

Nous ne pouvons que féliciter l'équipe municipale pour la gestion communale. Malgré la baisse des dotations de l'état aux collectivités, notre taux d'imposition doit rester maîtrisé.

Par contre, nous espérons que le projet de la ZAC finira par aboutir pour l'évolution de la commune, pour le bon fonctionnement de nos écoles car nous allons vers une baisse de la natalité.

Le déficit de construction est un frein au développement communal.

Le regroupement des commerces est aussi un projet qui doit arriver à son terme avant la fin du mandat.

Comme l'an passé, la circulation reste une de nos préoccupations. L'acquisition récente d'un radar pédagogique doit être l'embryon de mesures permettant une traversée à une vitesse maîtrisée de notre commune.

Enfin il est désastreux que nos Sapeurs-Pompiers intègrent la caserne de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Ce dossier aurait peut-être pu être mieux défendu tous ensemble.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et nous vous présentons tous nos vœux pour 2018, en espérant que nous allons désormais vers un « monde meilleur... »

Vos élus d'opposition,

Catherine Sejourne et Olivier Pont

Informations municipales

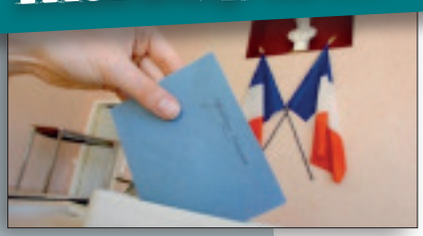

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir vous exprimer et voter, vous devez impérativement être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les inscriptions s'effectuent en mairie au plus tard le 31 décembre de chaque année. Tout demandeur doit joindre une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre 2017 recevront début mars 2018 une nouvelle carte électorale.

RECENSEMENT MILITAIRE

Référence : loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 modifiant la loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Conformément aux textes de référence, les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant.

Ils se présentent à la mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Attention : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur les listes électorales.

PERMIS DE CONDUIRE / CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Pour faire une demande de certificat d'immatriculation, permis de conduire vous devez faire vos démarches en ligne 24h/24, 7j/7. Des points numériques sont mis à disposition dans chaque préfecture pour accomplir vos démarches. Il n'y a plus d'accueil physique en préfecture pour déposer les dossiers depuis le 1er novembre 2017.

Connectez-vous sur www.ants.gouv.fr

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Pour faire une demande de carte nationale d'identité, passeport vous pouvez faire votre pré-demande en ligne (sur le site www.ants.gouv.fr) ou remplir le formulaire cartonné (à prendre en mairie). Ensuite, il faudra vous rendre dans une mairie équipée du dispositif pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Attention, dans certaines mairies, il faut prendre rendez-vous.

Les mairies, les plus proches de notre commune, équipées du dispositif de recueil des demandes de titres sont : St Philbert de Grand Lieu, Sainte Pazanne, Challans et **à partir de la fin du 1er trimestre 2018, Machecoul sera équipée.**

PACS

Depuis le 1er novembre 2017, toute la procédure du PACS est transférée du Tribunal au service de l'état civil en mairie de chaque commune.

Le PACS est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Les partenaires doivent se présenter en mairie avec : une convention, une déclaration conjointe, chacun leur extrait de naissance et leur carte d'identité.

Après vérification des pièces, l'officier d'état civil convient d'un rendez-vous entre le maire (ou un adjoint) et les partenaires pour enregistrer le Pacs et leur remettre un récépissé.

La mention du Pacs figure en marge de l'acte de naissance des partenaires.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'accueil de la mairie.

RELAIS PETITE ENFANCE

Accueil sur rendez-vous à la mairie de Paulx : un vendredi sur deux le matin de 10h45 à 11h45.

Permanences à Machecoul à la Maison de l'Enfance « Bulles et Couleurs » allée cavalière de Richebourg :

- Matin : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
- Après-midi : le mercredi et vendredi de 14h à 17h
  le lundi et jeudi de 14h à 18h30
- Possibilité de rendez-vous.

Contact : Marie Pacaud - Nelly Milcent : 02 51 78 34 81 - rpe@machecoul.fr

Etat civil

Naissances

17 naissances en 2017.

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication.

Geay	Elie	1 janvier 2017
Chrétien	Alice	12 janvier 2017
Fortineau	Sarah	11 mars 2017
Jean Broquet	Salomé	31 mai 2017
Carbonell	Bastien	16 juin 2017
Jehanno	Yzé	23 juin 2017
Zagata	Pénélope	7 juillet 2017
Gaborit	Nolhann	11 juillet 2017
Joly Musset	Ewenn	18 octobre 2017
Longépé	Quentin	21 octobre 2017

Mariages

10 mariages en 2017.

Seuls figurent ceux dont les personnes ont donné leur autorisation de publication.

Jérôme Carbonell	et	Marilyne Prou	29 avril 2017
Fanny Berranger	et	Vincente Zagata	29 avril 2017
Laury Grimault	et	Lucie Puentedura	3 juin 2017
Pierre Membrado	et	Adeline Havenel	8 juillet 2017
Christopher Havetz	et	Karine Vandewoestyne	22 juillet 2017
Alexandre Ricaud	et	Justine Robard	29 juillet 2017
Yvann Meunier	et	Cécilia Templier	12 août 2017
Emmanuel Jean	et	Nathalie Broquet	12 août 2017
Ludovic Lamy	et	Laëtitia Angibaud	15 septembre 2017

Décès

Décès, transcriptions, inhumations, dépôts d'urnes 2017

Ronsin Maurice	9 Le Grenit	6 février 2017
Barteau Simone épouse Brisson	Centre de cure, Bd de Gondy - Machecoul	25 mars 2017
Bouhier Gabriel	18 La Patelière	23 avril 2017
Brisson Alphonse	Centre de cure, Bd de Gondy - Machecoul	29 avril 2017
Dupont Rémi	Résidence Bon Accueil - Touvois	7 mai 2017
Angibaud Denis	10 Noyeux - St-Hilaire-de-Chaléons	17 mai 2017
Clavier Anne Marie épouse Ordronneau	10 rue du Marché Neuf	7 juin 2017
Ecomard Cécile	106 rue de Courcelles - Paris	10 juin 2017
Sorin Suzanne épouse Gilet	21 rue du Marché Neuf	30 juin 2017
Giraudet Robert	9 Bellevue	19 juillet 2017
Oliver Brigitte épouse Salaud	8 rue du Domaine de l'Allée Cavalière	25 juillet 2017
Renaud Claude	12 La Patelière	31 juillet 2017
Ecomard Yves	La Brenelière - La Garnache	23 août 2017
Macé Janine épouse Allaire	3 Les Cinq Routes	27 août 2017
Gravouil Jean	7 La Ville en Bois - St-Etienne-de-Mer-Morte	19 novembre 2017
Boucard Marcel	2 La Vrignais	22 novembre 2017
Peant Raymond	Résidence Ker Maria - La Limouzinière	27 novembre 2017
Raballand Olive épouse Pajot	19 La Catroussière	01 décembre 2017

Demandeurs d'emploi

Au 15 novembre 2017, il y avait 150 demandeurs d'emploi sur la commune de Paulx.

LES SACS JAUNES

La collecte des sacs s'effectue tous les quinze jours au même endroit que les ordures ménagères.

En campagne comme en centre-bourg, les sacs jaunes doivent être impérativement sortis au plus tôt la veille des jours de collecte afin de respecter l'hygiène et pour ne pas être un décor dans le paysage.

Pour les personnes désirant des sacs jaunes et le calendrier 2018, vous pouvez vous en procurer à l'accueil de la mairie.

COLONNES DE TRI SÉLECTIF

Il existe sur la commune plusieurs points tris : Rue St Filibert, Chemin du Pont, Les 5 routes. Il est interdit de déposer au bas des colonnes de tris, des ordures ménagères ou des encombrants qui doivent être déposés en déchetterie.

INCIVILITÉS

Durant l'année, plusieurs dégradations ont été constatées dans et aux abords des bâtiments communaux. Le coût des travaux de remise en état représente une somme élevée pour la commune.

OUVERTURE DE LA RECYCLERIE LE GRENIER

L'association Le Grenier a été créée en février 2016. Elle compte aujourd'hui 250 adhérents, dont 45 membres actifs. Elle a pour objectif la réduction du volume de déchets (tout venant) en proposant une seconde vie aux objets en bon état, en les vendant à bas prix.

Notre lieu de vente et dépôts s'appelle «La Mine Au Tri» et est situé 13 rue du 8 mai à Corcoué-sur-Logne, dans l'ancienne minoterie (face au cimetière)

«La Mine Au Tri» est ouverte tous les vendredis de 14h à 19h, ainsi que certains samedis.

site web :
recyclerielegrenier.org

Facebook :
www.facebook.com/recyclerielegrenier

Nous effectuons également des enlèvements à domicile d'objets valorisables (sur les communautés de communes de Sud Retz Atlantique, Grand Lieu et le Nord Vendée) moyennant une participation aux frais de déplacements.

Listes des **Associations**

FOOTBALL CLUB DE PAULX
Président : Musseau Patrice
9 rue du Petit Bellevue - 44270 Paulx
Tél. : 06 22 60 79 56 - paulx.f-c@orange.fr

Président délégué : Mouillesse Yvan
22 rue Belle Fontaine - 44270 Paulx
Tél. : 06 21 31 44 18

TWIRLING «Le Réveil Palucéen»
M. Navenot Mickaël
4 Impasse St Eloi - 44270 Paulx
Tél : 06 62 80 13 54 - 09 83 37 11 31

CLUB DES AINÉS PALUCÉENS
M. Chiffoleau Jean-Clair
2 La Grande Talonnière - 44270 Paulx
Tél.: 06 21 35 18 38

OGEC
Mme Guérin Madeline
1 Bis La Brosse - 44270 Paulx
Tél. : 06 18 43 87 84

UNC
M. Laurent Eric
3 La Grande Blanchetière - 44270 Paulx
Tél. : 02 40 26 04 22 - 06 24 32 33 94

APEL
Mme Guilloux Céline
8 Rue du Château d'Eau - 44270 Paulx
Tél. : 02 40 78 63 35

CHOLTIÈRE PAULX-MER-MORTE BASKET
M. Brisson Yann
3 Allée des Reinettes - 44120 Vertou
Tél. : 06 64 12 44 85

ASSOCIATION BILLARD LOISIR
M. Piraud Jean
7 Allée de la Grande Haie - 44270 Paulx
Tél : 02 51 70 89 42

REPRÉSENTANTS PARENTS ÉLÈVES
ÉCOLE PUBLIQUE DES PRÉS VERTS
5 Chemin des Prés Verts - 44270 Paulx

AMICALE SAPEURS POMPIERS
M. Blanchard Pierre
10 rue de la Garnache - 44270 Paulx
Tél.: 06 21 35 18 38

GRAINE D'ENVIES (périscolaire-centre de loisirs)
Mme Moiroux Amélie
4 Grand'Rue - 44270 PAULX
grainedenvies@orange.fr

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
M. Renaud Luc
5 La Brissonnière - 44270 Paulx
Tél. : 02 40 26 04 22 - 06 24 32 33 94

CHA'PAULX ET SANTIAGS 44 (Country)
5 rue de l'Ebergement - 44270 Paulx
chapaulxetsantiags44@gmail.com

Nouvelles **Activités**

Listes des **Entreprises et Services**

ENTREPRISES	
Atlantherm Façades • Enduits de façade • ZA Belle Fontaine	02 40 26 02 27
AUR1 - M. Orain Dominique • Négoce matériels agricoles • ZA Belle Fontaine	02 51 70 08 08
Brisson Mickaël - Maçonnerie • Maçon • 1A Les Brosses	07 82 46 53 85
CEM - M. Guilloux Olivier • Menuisier - Charpentier • 8 Rue du Château d'Eau	06 18 02 39 18
Chiffoleau Gildas • Menuisier • 11 Les Brosses	02 40 26 09 12
EARL des Primevères - M. et Mme Desverronnieres • Vente directe à la ferme d'Aberdeen Angus • La Pintière	06 09 25 45 13
Forestier Jardin Services - Yvan Forestier • Conseil et entretien d'espaces verts • 4 La Rochelle	07 86 94 94 81
GAEC Paulx de Lait - M. Audoire et M. Ballanger • Vente de bœuf et veau de race limousine • 3 Ter La Réauté	06 73 34 68 08
Garage Paulx Automobiles • Entretien et réparation automobile • 51 rue Belle Fontaine	02 40 94 63 85
Guilbaud Cédric • Plomberie - Chauffage - Sanitaire • 3 Allée de la Grande Haie	06 66 65 89 81
Guingamp Sablières SARL - M. Guingamp Philippe • Négoce matériaux • La Baubatière	02 40 26 04 35
Henny • Fabrication de cannelés bordelais • 2 La Haute Folie	06 80 77 95 17
La Bel'Blonde - Sylvain et Élise Ganuchaud • Vente directe de bœuf - Blonde d'Aquitaine • La Petite Talonnière	06 74 99 48 29
Lambert Jean-Pierre • Électricien • 11 Rue des Babinières	02 40 26 07 40
Lecorf Eric • Dépannage, Plomberie, Electricité, Chauffage • 6 La Haute Folie	06 76 03 51 39
Louloupinette - Mme Seguineau Sophie • Création de bijoux et accessoires • Mauregard	06 26 25 75 46
LP Études - M. Prodé Luc • Maître d'œuvre • 11 rue du domaine de l'allée cavalière	02 40 26 06 87
MAS Marché Aux Sacs - Mme Perrine Renaudineau • Créatrice en maroquinerie • Le Marché Ras	06 26 47 37 60
Meunier Peinture SARL • Peinture, Démoussage, Revêtements • rue du Trait d'Union	06 78 08 83 47
NP Secrétariat Services - Nathalie Prodé • Secrétariat • 11 rue du domaine de l'Allée Cavalière	02 40 26 06 87
Piffeteau Menuiserie • Agencement intérieur et extérieur • La Grande Blanchetière	02 51 11 17 00
STIMY SARL • Métallurgie • 13 rue de la Marne	02 40 26 02 36
Templier Mickaël EIRL • Peinture & Décoration, Revêtements, Ravalement • 1 La Rochelle	06 09 43 37 62
Théo Hygiène Professionnelle - Christophe Lailler • Hygiène et entretien • 1 Beauséjour	02 40 32 54 40
SERVICES	
Boulangerie Menard - Jean Menard • Boulangerie • 2 rue de la Garnache	02 40 26 01 59
Cabinet Infirmier - M. Fradet et Mme Martin • Soins à domicile ou au cabinet • 43 rue Belle Fontaine	09 82 20 63 31
Salon Dany - Dany Renaudineau • Salon de coiffure • 8 Grand'Rue	02 40 26 00 28
Docteur Hervé • Médecin généraliste • 6 rue Belle Fontaine	02 40 26 00 69
Gauthier Marielle - Huchet Simon • Kinésithérapeute • Place des Basses Marches	02 40 26 02 45
Grange des 5 Routes - JK Animations • Restaurant / Location de salle / Animations • Les Cinq Routes	02 28 10 04 73
Lagarde Sandrine • Psychothérapeute • Place des Basses Marches	06 23 58 01 41
Menard Bénédicte • Tabac - Presse - Dépôt de pain • 5 rue de l'Ebergement	02 40 26 04 26
Mouillesse Dorothée • Esthéticienne à domicile • 20 rue Belle Fontaine	06 69 57 63 92
Pharmacie de Paulx - Gaëtane Lepigeon • Pharmacie • 17 rue de l'Ebergement	02 40 26 04 93
PROXI - Jean et Maryse Piraud • Alimentation - Boucherie - Traiteur • 8 rue de l'Ebergement	02 40 26 08 11
Rêve de Paulx - Christelle Jost • Institut de beauté • 1bis Place St Jean	02 40 67 95 49
Salon Imag'in - Isabelle Rigalleau • Salon de coiffure • 1 Place St Jean	02 40 26 02 51
Viadom - Marie-Xavier Amailland • Coiffure à domicile	02 40 26 00 90
ÉCOLES ET CENTRE DE LOISIRS	
École Privée Père Ceyrac • Maternelle et Primaire • 4 rue des Babinières	02 40 26 07 65
École Publique Communale des Prés Verts • Maternelle et Primaire • 5 Chemin des Prés Verts	02 28 96 06 75
Périscolaire - Centre de Loisirs • Graine d'envies • Chemin des Prés Verts	02 40 78 84 91
HÉBERGEMENTS	
Gîte de La Costumière et Gîte de l'Atelier - Mme Guerin Madeline • 1 La Brosse	06 18 43 87 84
Gîte de La Gétière - M. Proux Marcel • 3 bis La Gétière	06 17 95 46 70
Gîte de La Pintière - Mme Fleurance Simone • La Pintière	06 79 73 51 67
Gîte du Four à Pain - M. et Mme Ringeard Jean-Paul • 7 La Baubatière	06 63 26 07 19

Toutes erreurs ou omissions sont à nous signaler en mairie pour la mise à jour. Merci

Services et **Permanences**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE	HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE
Du lundi au samedi : 9h à 12h Tél : 02 40 26 02 18 - Fax : 02 40 26 03 38 Mail : mairiedepaulx@wanadoo.fr Site internet : www.paulx.fr	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h Le samedi : 9h30 à 11h30 Tél : 02 40 26 02 00
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE MACHECOUL	**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h20 et 14h à 17h50 • Mardi : 9h à 12h20 • Jeudi : fermé Tél : 02 40 02 30 20 ZI Seiglerie 1 - Rue Pierre et Marie Curie - 44270 Machecoul	Tél : 02 40 02 32 62 3 rue Galilée – ZIA Seiglerie 3 - 44270 Machecoul
MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTES MARIELLE GAUTIER ET SIMON HUCHET	**PSYCHOTHÉRAPIE – SANDRINE LAGARDE**
Tél : 02 40 26 02 45 • Place des Basses Marches - Paulx	Sur rendez-vous Tél : 06 23 58 01 41 • Place des Basses Marches - Paulx
CABINET INFIRMIER – FRANCK FRADET ET RACHEL MARTIN	**CENTRE DE SOINS**
Tél : 09 82 20 63 31 • 43 rue Belle Fontaine - Paulx	Sur rendez-vous : du lundi au samedi : 10h15 à 10h30 et pour les bilans sanguins : 7h45 à 8h Tél 02 40 78 50 08 • Place des Basses Marches - Paulx
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE	**PERMANENCES DE JEAN CHARRIER ET KARINE FOUQUET, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL**
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi Tél : 02 40 78 50 08	Prendre rendez-vous auprès du secrétariat au Conseil Départemental : Tél 02 40 99 78 56
CLIC PASS'ÂGES	**RETZ'AGIR**
Du lundi au vendredi : 9h à 12h et l'après-midi sur RDV Tél : 02 51 70 93 37 • 10 Bd Pierre de Gondy - Machecoul	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 Tél : 02 40 02 36 28 • La Cour du Bois - ZI des Redoux - Machecoul
ADAR	**CPAM**
Du lundi au vendredi de 8h à 12h Tél : 02 40 31 48 13 • Bd du Calvaire - Machecoul	Lundi et mercredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 Tél : 36 46 • 16 rue Alexandre Riou - Machecoul
PÔLE EMPLOI (ANPE - ASSEDIC)	**CONCILIATEUR DE JUSTICE À LA MAIRIE DE MACHECOUL**
Tél : 39 49 • 19 rue Marcel Brunelière à Machecoul	Tous les mercredis semaines paires : 9h à 12h sur RDV Tél 02 40 02 35 50
OFFICE DE TOURISME	**TRÉSOR PUBLIC**
Mardi au samedi : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 17h Tél : 02 40 31 42 87 • 14 Place des Halles - Machecoul	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 Tél : 02 40 78 51 44 • 3 Bd St Blaise – Machecoul

LOCAL « PERMANENCES-INFOS »

Place du Petit Calvaire, rue Alexandre Riou – Machecoul-St Même

A.D.I.L. • 02 40 89 30 15 • 3ème jeudi du mois de 9h à 10h45
ARMEE DE TERRE • 02 28 24 20 40 • le 3ème mercredi du mois de 9h à 17h
CAP-EMPLOI • 02 40 08 66 08 • le lundi et le mardi sur RDV de 9h à 17h
C.A.R.A.C. • 09 69 32 50 50 • le 1er et 3ème vendredi du mois sur RDV
C.F.D.T. Union locale • 07 86 46 82 05 • le 2ème et 4ème lundi du mois de 17h15 à 19h
C.G.T. • 02 40 84 34 89 • le 3ème mercredi du mois de 16h à 19h
C.I.C.A.S. • 0820 200 189 • le 2ème et le 4ème lundi du mois sur RDV
C.L.C.V. Consommation Logement Cadre de Vie • 02 51 72 00 19 • mardi : 14h15 à 16h30 sur RDV
CARSAT Service Retraite • 3960 / 09 71 10 39 60 • le 2ème et le 4ème lundi du mois sur RDV
CARSAT Service Social • 3960 • le mardi et le jeudi sur RDV de 9h à 17h
M.S.A. • 02 40 41 39 27 • le jeudi de 9h à 17h sur RDV
S.P.I.P. • 02 72 20 53 00 • le 4ème mercredi et vendredi du mois de 9h à 17h

Dates à retenir pour 2018

JANVIER		
06	Vœux	UNC
14	Vœux du Maire	Salle Elie Cantin
14	Galettes des Rois	Le Reveil Palucéen
20	Galettes des Rois	Football Club de Paulx
21	Cross Départemental des Pompiers	Pompiers
FÉVRIER		
03	Concours de Belote	Chasse
MARS		
14	Spectacle « Les Jocondes »	Bibliothèque
23 au 25	Foire exposition du Pays de Retz	Machecoul
AVRIL		
21	Soirée Entrecôte	Choltière Basket Club
28	Lecture-spectacle sur la commémoration	Bibliothèque et Municipalité
28	Soirée Loto	Le Reveil Palucéen
MAI		
08	Cérémonie commémorative 1939-1945	UNC
20	Kermesse	Ecole Père Ceyrac
26	Tournoi Jeunes	Choltière Basket Club
JUIN		
01 et 02	Gala annuel	Le Réveil Palucéen
09	Tournoi Jeunes	Football Club de Paulx
16	Tournoi Inter-famille	Football Club de Paulx
23	Randonnée gourmande	Choltière Basket Club
NOVEMBRE		
10	Concours de belote	Chasse
11	Cérémonie commémorative 1914-1918	UNC
DÉCEMBRE		
05	Cérémonie commémorative Guerre Algérie	UNC

MENTIONS LEGALES
Directeur de la publication • Jean-Paul CHARRIAU, Maire
Photographies • commune de Paulx / Adobe Stock
Création / impression • 2D Publicité - Machecoul
Tirage • 900 exemplaires
Exemplaires également disponibles en mairie.

Toute reproduction, même partielle, de ce document est interdite.

Imprimé sur papier certifié PEFC - 2D Publicité - IMPRIM'VERT®